



Programme Communal de Développement Rural

Mont-de-l'Enclus Partie 5 | Fiches projet

Table des matières

Table des matières	2
Préambule	4
Les priorités	4
La justification des projets	4
Les objectifs	4
Les lots 0	4
Lots 0 – La dynamique amorcée	5
AXE 1 – La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social	6
1.1. Renforcer les liens entre les habitants	6
FICHE 1- Adopter un plan de communication.....	7
FICHE 2- Aménager le cœur de village de Russeignies	11
AXE 1 – La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social	15
1.2. Garantir un logement de qualité pour les jeunes et les personnes âgées.....	15
FICHE 3- Créer des logements pour jeunes couples dans l'ancienne cure de Russeignies	16
FICHE 4- Créer des logements Tremplin à Anserœul	21
FICHE 5- Adhérer à une Agence immobilière sociale	29
FICHE 6- Créer des logements pour seniors avec services et aménager les abords du site	33
AXE 1 – La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social	41
1.3. Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens.....	41
FICHE 7- Créer une Maison Multi-Services	43
FICHE 8- Aménager un espace de co-accueillante d'enfants	53
FICHE 9- Créer une plateforme des producteurs et commerçants locaux	57
FICHE 10- Créer un Groupe d'Achat Solidaire	61
AXE 1 – La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social	64
1.4. Optimiser la mobilité active	64
FICHE 11- Aménager et baliser des sentiers intra et inter villages	65
FICHE 12- Créer une plateforme locale de covoiturage	67
FICHE 13- Créer un service de transport à la demande.....	70
AXE 2 – La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux	71
2.1. Agir pour l'environnement	71
FICHE 14- Créer un rucher didactique.....	73
FICHE 15- Créer un circuit d'interprétation le long du RAVeL des Collines	77
AXE 2 – La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux	87
2.2. Valoriser le patrimoine local	87
FICHE 16- Mener des actions de sauvegarde et de valorisation du Petit Patrimoine et du Patrimoine culturel.....	89
FICHE 17- Valoriser le patrimoine industriel et touristique de Mont-de-l'Enclus	93
FICHE 18- Créer un espace citoyen en s'appuyant sur le patrimoine culturel local	94

AXE 2 – La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux	97
2.3. Développer un réseau de loisirs vert.....	97
FICHE 19- Réaliser une étude de mobilité et des aménagements de voiries à l'Enclus-du-Haut.	99
FICHE 20- Elaborer un Schéma directeur du Paysage et des aménagements paysagers à l'Enclus-du-Haut	105
FICHE 21- Création d'un espace de convivialité rue du Renard	109
FICHE 22- Créer un pôle de loisirs actifs	113
FICHE 23- Mobiliser les opérateurs touristiques locaux dans la démarche « Bienvenue vélo ! »	127
AXE 2 – La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux	130
2.4. Soutenir l'entrepreneuriat local	130
FICHE 24- Créer un atelier rural	131

Préambule

Les priorités

La priorité attribuée à chaque fiche renvoie à la période à laquelle l'activation de la fiche projet est prévue :

- Priorité 1 : année 1 à 3 (court terme)
- Priorité 2 : année 4 à 6 (moyen terme)
- Priorité 3 : année 7 à 10 (long terme)

Chaque année de mise en œuvre du PCDR, la CLDR dressera le bilan des actions entreprises, identifiera les projets à mettre en œuvre, en adaptant, le cas échéant, la priorité initiale.

Les fiches à court et moyen termes sont systématiquement développées pour tous les points requis, avec un niveau de précision dépendant du niveau d'information disponible au moment de la rédaction. En ce qui concerne les trois fiches retenues par la CLDR comme prioritaires – c'est-à-dire qui seront proposées comme premières conventions DR – une note détaillée du projet est jointe en annexe à la fiche : état des lieux, programme proposé, esquisse d'intention et première estimation budgétaire.

Pour les fiches de priorité 3, les champs d'opérationnalisation du projet (localisation, statuts, programme de réalisation, estimation) ont été complétés de manière sommaire, en fonction de l'information collectée durant la mission. Dans la plupart des cas, certains éléments sont, à ce stade de la réflexion, encore flous ou incomplets.

Les champs des fiches de priorité 3 seront étoffés par la CLDR et par les partenaires pressentis lors de l'activation de la fiche.

La justification des projets

L'auteur de programme a souhaité structurer le champ « justification » en plusieurs volets :

- D'une part, le volet « Besoins identifiés dans le diagnostic partagé et besoins spécifiques de la population concernée » permet de mettre en évidence l'origine et la vocation première du projet. D'une manière générale, ce volet fait l'écho d'un constat posé dans la description des caractéristiques socio-économiques (partie 1) et/ou l'écho d'une demande soulevée par les citoyens.
- D'autre part, le volet « Caractère rural du projet » permet de resituer le projet dans la thématique du DR
- Enfin, le volet « Effets multiplicateurs attendus, interactions avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs » permet de révéler la transversalité des projets au sein du document.

Les objectifs

Par essence, de nombreux projets répondent à plusieurs objectifs et ont des effets multiplicateurs.

Pour mettre en évidence cette transversalité des projets, l'auteur de projet a indiqué les différents objectifs auxquels contribuent les projets en indiquant en gras les objectifs principaux.

Les lots 0

En préalable aux fiches, une section énumère les projets déjà mis en œuvre ou activés durant l'élaboration du PCDR.

Ces projets démontrent que :

- Les **autorités communales** ont été réceptives aux besoins des citoyens. Quand cela était possible, des solutions simples et rapides ont été proposées et mises en œuvre. Dans certains cas, des montages de projets et des recherches de financement ont été engagées sans attendre l'approbation du PCDR.
- Les **habitants** se sont mobilisés autour de projets concrets et accessibles sans aide financière, contribuant à retisser du lien social à partir d'actions concrètes.

La page suivante reprend la liste des actions engagées durant l'élaboration de ce PCDR.

Lots 0 – La dynamique amorcée

(Projets développés dans la partie II)

Axe 1 : La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social

Objectif 1.4 – Optimiser la mobilité active

Mise en place du groupe-action « Mobilité active »

Inventaire des liaisons lentes en cours
Relevé cartographique en cours

Axe 2 : La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux

Objectif 2.1 – Agir pour l'environnement

Mise en place d'un groupe-action « Environnement » - La Quinzaine de la nature

Lancement de la 1^{ère} édition en novembre 2015
Seconde édition en mai 2016
Troisième édition en avril 2017

Objectif 2.2 – Valoriser le patrimoine local

Mise en place d'un groupe-action « patrimoine » - Commission patrimoine

Cette commission rassemble des membres de la CLDR dont l'intérêt se porte sur le maintien et la valorisation des éléments du patrimoine local. Elle s'est réunie en novembre 2016 afin de travailler sur le contenu des deux fiches-projets liées à l'objectif 2.2 :

- « Mener des actions de sauvegarde et de valorisation du petit patrimoine »
- « Valoriser le patrimoine industriel et touristique de Mont-de-l'Enclus »

Objectif 2.4 – Soutenir l'entrepreneuriat local

Mise en place d'un groupe-action « Economie » - Forum des artisans et indépendants

Lancement du projet en septembre 2017. Objectif principal : valoriser l'offre commerciale et entrepreneuriale de l'entité et renforcer les contas et partenariats dans le milieu économique.

AXE 1 – La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social

1.1. Renforcer les liens entre les habitants

1. Description succincte du projet

La communication est un outil de base des communes, quelles qu'elles soient.

En milieu rural, cet outil est d'autant plus important que les habitants, notamment les nouveaux, ont tendance à ignorer les ressources disponibles au sein de leur commune.

Longtemps les communes rurales ont basé leur fonctionnement sur la communication de proximité et sur les réseaux humains (associations locales). Or, pour les nouvelles générations, ces moyens de communication ne sont plus suffisants ou mobilisateurs.

Il s'agit d'intégrer Mont-de-l'Enclus dans une démarche de communication nouvelle, basée sur une identité territoriale consolidée.

Le projet consiste à structurer la communication communale afin de toucher un maximum de citoyens et ainsi les mobiliser dans les différentes initiatives (publiques, associatives, économiques) en place dans la commune.

Le projet se structure autour des axes d'action suivants :

- Coordonner les outils de communication existants (site web communal, bulletin communal, toutes-boîtes, brochure 'nouveaux habitants') et améliorer leur visibilité auprès des citoyens
- Amener la commune aux nouvelles technologies d'information et de communication (TIC), en ce compris les réseaux sociaux, et à mettre en place des outils informatiques favorisant les e-services. Mettre en place des outils permettant de créer de la cohérence et de la visibilité intra et extra communale, vu le nombre important d'activités culturelles, sportives et festives menées par le monde associatif et leur manque de visibilité et de coordination
- Soutenir les services et les entreprises locales (commerces, artisans, indépendants) en améliorant leur visibilité, notamment auprès des jeunes actifs et des nouveaux habitants
- Visibiliser la richesse associative et soutenir son rôle d'ancrage local, dans le but de lutter contre la dortoirisation de la commune
- Promouvoir les solutions de mobilité et limiter les besoins en mobilité (e-services)

Pour ce faire, il sera utile que l'administration communale se dote d'un chargé de communication afin de développer une identité territoriale lisible et de proposer de nouveaux produits de marketing territorial permettant de toucher un maximum de citoyens.

2. Justification du projet

« L'analyse des caractéristiques de la commune et les discussions en Groupes de Travail et en Commission locale ont montré la diversité incontestable de la trame associative enclusienne : dans les domaines culturel, historique, sportif, artistique, caritatif, récréatif, pour les jeunes, pour les adultes, pour les enfants, pour le 3^{ème} âge... un large panel d'activités existe sur le territoire enclusien.

La trame associative constitue un support privilégié d'intégration sociale. Sa diversité, et c'est bien le cas à Mont-de-l'Enclus, permet de toucher un maximum de personnes. Les clubs, les ateliers, les expositions, les rassemblements sont autant d'occasion de créer un réseau de connaissances locales qui contribuent à donner sens et attachement à l'endroit où l'on a choisi de vivre.

Néanmoins, la richesse associative enclusienne apparaît éparpillée, peu lisible et peu coordonnée. Elle semble donc peu accessible aux habitants, plus spécialement les nouveaux, ceux-là qui ont souvent plus de mal à s'intégrer dans une communauté nouvelle. »¹

¹ Extrait du diagnostic partagé

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs
 - Développer la connaissance de leur commune par les habitants, des projets et démarches menés par la commune, notamment les projets menés en Développement Rural (Maison Multi-Services, plateforme de covoiturage, service de transport à la demande, valorisation du patrimoine local, tourisme)
 - Donner plus d'ampleur aux activités du milieu associatif, déjà soutenue dans le cadre du PCDR précédent (maisons de village à Orroir et à Amougies)
 - Soutenir l'activité économique locale (artisans, commerçants et indépendants) et l'installation de nouvelles activités dans la commune, notamment par des liens avec la plateforme « producteurs-commerçants locaux » (fiche 9) et le forum des Artisans et des Indépendants (lot 0)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social**
 - **Objectif 1.1 | Renforcer les liens entre les habitants**
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - Objectif 2.4 | Soutenir l'entrepreneuriat local

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Créer du lien, renforcer la cohésion sociale	+		
Renforcement de l'identité enclusienne	+		
Utilisation de supports informatiques (réduction de la consommation du papier)		+	
Promotion de comportements durables auprès de la population		+	
Impact énergétique des supports informatiques (consommation électricité)		-	
Promotion du tissu économique			+

8/131

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaire(s) : Union des Villes et communes, milieu associatif local, forum des artisans et des indépendants
- Sources de financement : Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Nécessité d'identifier les ressources à mobiliser pour mener à bien le projet

- Site internet communal récemment rénové, intégrant le téléchargement et la commande de documents administratifs en ligne (e-services)

- Etat du dossier

Sans objet

- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...)

Sans objet

- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)

Sans objet

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communiqué de presse
- Mise à jour régulière et fiabilité des outils
- Réactivité
- Evaluation annuelle

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9/131

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Adaptation du site internet communal	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation du site Internet	+20% par rapport à fréquentation 2017	Statistiques de fréquentation du site
Nombre de demande de documents en ligne	+10% par rapport aux demandes 2017	AC
Fréquentation des commerces et artisans	+5% par rapport à fréquentation 2017	Enquête auprès des commerçants et des artisans
Fréquentation des activités organisées par les associations inscrites sur le site de la Commune	+5% par rapport à fréquentation 2017	Exemples : Bibliothèque, centre culturel...

10. Annexes

Sans objet

1. Description succincte du projet

L'aménagement du cœur de village de Russeignies porte sur la sécurisation des déplacements piétons, cyclistes et automobiles ainsi que sur l'amélioration de la convivialité en y valorisant les richesses locales.

Il s'agit d'interventions légères visant à en faire un lieu de rencontre, d'échange et de partage. Sur le plan de la convivialité, au-delà de petits aménagements (bancs, poubelles, ...), c'est surtout la valorisation des attraits locaux que doit encourager la philosophie de l'aménagement : l'église de Russeignies représente un atout patrimonial local qu'il faut mettre en évidence. Les sentiers de promenade existants doivent être soulignés.

Sur le plan de la sécurité routière, il est important de concevoir un aménagement qui structure le stationnement. Il est nécessaire de réfléchir à un aménagement qui améliore la visibilité des automobilistes au niveau du carrefour de l'église (chaussée de Renaix, rue de la Cure, rue du Marais, rue Couture du Moulin, rue Labroye). La chaussée de Renaix étant également le support du tracé du RAVel des Collines (ligne 83), il arrive que les cyclistes qui l'empruntent soient confrontés à la vitesse des automobilistes, ce qui rend ce carrefour dangereux.

Le périmètre d'aménagement est délimité par la place de Russeignies et la place de la gare, incluant les abords du parc communal de Russeignies.

La place de Russeignies est une place carrefour, traversée par de nombreux habitants de la commune qui se rendent à Renaix. Le cœur de village compte le local social, régulièrement occupé par les activités du cercle des 3x20, et un gîte de groupes. Ces deux activités, les dernières que compte le village, génèrent ponctuellement des problèmes de stationnement qui insécurisent les déplacements piétons et cyclistes.



Image 1 - Cœur de village de Russeignies (IDETA, 2016)

2. Justification du projet

L'aménagement du cœur de village de Russeignies est vivement souhaité par les membres de la CLDR dans la mesure où il répond à différents besoins exprimés par la population :

- Sécuriser les cheminements et optimiser le partage de l'espace

Le besoin de sécurisation des cheminements piétons et cyclistes a été mis en évidence par les habitants. Actuellement, le stationnement anarchique et le manque de visibilité au carrefour de l'église créent un danger constaté quotidiennement par les Enclusiens et impactent la convivialité de l'espace.

Plusieurs activités sont organisées à Russeignies (accueil des touristes par un gîte de groupe, réunions des 3x20 de Russeignies dans le local social), ce qui accentue les problèmes de stationnement.

- Encourager le lien social

Le projet répond à un besoin de lien social et de dynamisation du village de Russeignies. En effet, plus aucun commerce ni Horeca n'y est présent. Une des attentes liées au

projet est donc de contribuer à recréer du lien social, par des espaces publics attractifs, et de participer à la redéfinition de l'identité de Russeignies.



Image 3 - Vue de la place de Russeignies depuis la rue de la Gare (IDETA, septembre 2016)

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs
 - Renforcer l'attractivité résidentielle de Russeignies, en lien avec la création de logements pour jeunes couples (fiche 3) et la création d'une Agence Immobilière Sociale (fiche 5)
 - Améliorer les circulations douces et le sentiment de sécurité des usagers doux, en lien avec la création de sentiers intra et inter-villages (fiche 11) et le développement du tourisme itinérant (fiche 23)
 - Encourager les initiatives d'amélioration du cadre de vie, par exemple via des actions privées ou publiques de sauvegarde du petit patrimoine (fiche 16)

12/131

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social**
 - **Objectif 1.1 | Renforcer les liens entre les habitants**
 - Objectif 1.4 | Optimiser la mobilité active

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Créer du lien, renforcer la cohésion sociale	+		
Améliorer le partage de l'espace public et les mobilités douces	+		

5. Localisation et statut

Localisation

Russeignies : Place et abords (chaussée de Renaix et rues Couture du Moulin, de la Cure et des Marais)

Espace public central du village où s'articule les lieux de vie principaux (local social, parc communal, gîte touristique de groupe, église, RAVeL)

Statut de propriété

Espace public (voirie et abords) de propriété communale

Statut au Plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Le périmètre d'intervention sera précisé à l'activation de la fiche

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaire(s) : CLDR, riverains
- Sources de financement : Commune, S.P.W.-DGO3 (DR)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Prise en charge des travaux par la commune possible sur le plan tant administratif (charge de travail sur service « Travaux ») que financier
- Etat du dossier
 - Rue de la Cure, place de la Gare et parc communal aménagés en 1995. Le projet a été subsidié à 80% par le Développement Rural. L'aménagement de la place-carrefour était prévu dans le SDRR de 1981 mais a été abandonné.
 - Marquage et balisage vélo (RAVeL des Collines – Ligne 83) réalisé en 2015.
- Programme des travaux
 - Sécurisation du virage : traitement des angles de vue et aménagements adaptés
 - Aménagement des continuités piétonnes et cyclables : trottoirs, pistes cyclables
 - Aménagement d'un espace de convivialité : mobilier urbain
 - Structuration de la zone de stationnement (marquage au sol)
 - Traitement paysager : végétalisation
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un auteur de projet, ayant des compétences en mobilité et aménagement d'espaces publics
 - Concertation avec les impétrants
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR et les riverains
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - Conventions faisabilité et réalisation à négocier avec la RW – SPW – DGO3
 - Vérification des limites de propriétés

13/131

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Concertation avec les riverains
 - Organisation de manifestations et d'événements publics sur la place de Russeignies pour dynamiser l'espace

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception définitive des travaux	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de manifestations publiques organisées chaque année	2	AC
Nombre d'accidents de roulage	0	Police locale
Indice de satisfaction des riverains	100% de satisfaits	AC via enquête locale

14/131

10. Annexes

Sans objet

AXE 1 – La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social

1.2. Garantir un logement de qualité pour les jeunes et les personnes âgées

15/131

1. Description succincte du projet

Il s'agit de créer du logement adapté aux besoins de la population locale, dans les cœurs de village et à proximité des services existants (services administratifs, services à l'enfance, école), en s'appuyant sur les ressources communales existantes.

Le projet cible principalement les habitants de la commune ou jeunes originaires de la commune qui peinent à trouver un logement à Mont-de-l'Enclus. Il s'agit de valoriser l'ancrage local.

A Mont-de-l'Enclus, l'ancienne cure de Russeignies a été acquise par la commune. Aujourd'hui inoccupé, le site offre l'opportunité d'y créer plusieurs logements moyens, destinés aux jeunes couples ou aux petites familles avec enfants en bas âges.

Le bâtiment présente plusieurs signes de vieillissement (lézardes, humidité, poutres cintrées) malgré les entretiens régulièrement opérés par la commune (entretien régulier du jardin, façade repeinte). Afin d'optimiser la valorisation du site et d'inscrire ses nouvelles fonctions dans une démarche de performance énergétique et d'utilisation rationnelle des fonds publics, il est préconisé de démolir le bâtiment existant et de construire 3 ou 4 nouveaux logements, dans le respect du cadre bâti de Russeignies et du parc communal mitoyen.



Image 4 - Ancienne cure de Russeignies, façade avant et arrière (IDETA, septembre 2016)

16/131

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en avant un pourcentage assez faible de logements locatifs disponibles dans l'entité et un prix moyen assez élevé des logements disponibles. La part des personnes propriétaires de leur logement est très importante. Parallèlement le développement de logements locatifs permettrait de cibler des jeunes couples et ainsi de les maintenir dans l'entité.

Lors du diagnostic partagé, la question de l'accès au logement est apparue de manière récurrente dans les discussions. Elle concerne une majeure partie des catégories de la population enclusienne : l'attractivité résidentielle entraîne la raréfaction des terrains urbanisables ou des biens à vendre parallèlement à l'augmentation du coût d'acquisition de ceux-ci. La plupart des biens immobiliers mis sur le marché (acquisitif ou locatif) ne sont accessibles qu'aux personnes les plus aisées tandis que les jeunes actifs, originaires de Mont-de-l'Enclus ou non, rencontrent des difficultés à trouver un logement adapté et accessible pour leur famille.

Le but est aussi de maintenir les jeunes dans l'entité afin de garantir la mixité sociale et générationnelle, de pérenniser les dynamiques villageoises, de maintenir la participation dans les nombreuses activités proposées par le monde associatif et de soutenir l'école d'Anserœul.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

- Elargissement de l'attractivité résidentielle de Mont-de-l'Enclus pour toutes les catégories de population, par la mise en place de services ciblés :

- Elargissement de l'offre de services à la petite enfance (cf. Aménager un espace de co-accueillante d'enfants, fiche 8) et diversification des services proposés dans la commune (cf. Créer une Maison multi-services, fiche 7), attractifs pour les jeunes actifs
- Soutien à l'implantation scolaire locale (école d'Anserœul)
- Création d'une plateforme des producteurs et des commerçants locaux (cf. fiche 9) et d'un Groupe d'Achat Solidaire (fiche 10)
- Création d'une plateforme de covoiturage (fiche 12)
- Amélioration de la qualité des espaces publics (cf. Aménager de cœur de village de Russeignies, fiche 2)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social**
 - **Objectif 1.2 | Garantir un logement de qualité pour les jeunes et les personnes âgées**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Accès aux logements pour jeunes	+		
Décentralisation du lieu par rapport aux services (dépendance à la voiture)	-	-	-
Performance énergétique du bâtiment		+	

17/131

5. Localisation et statut

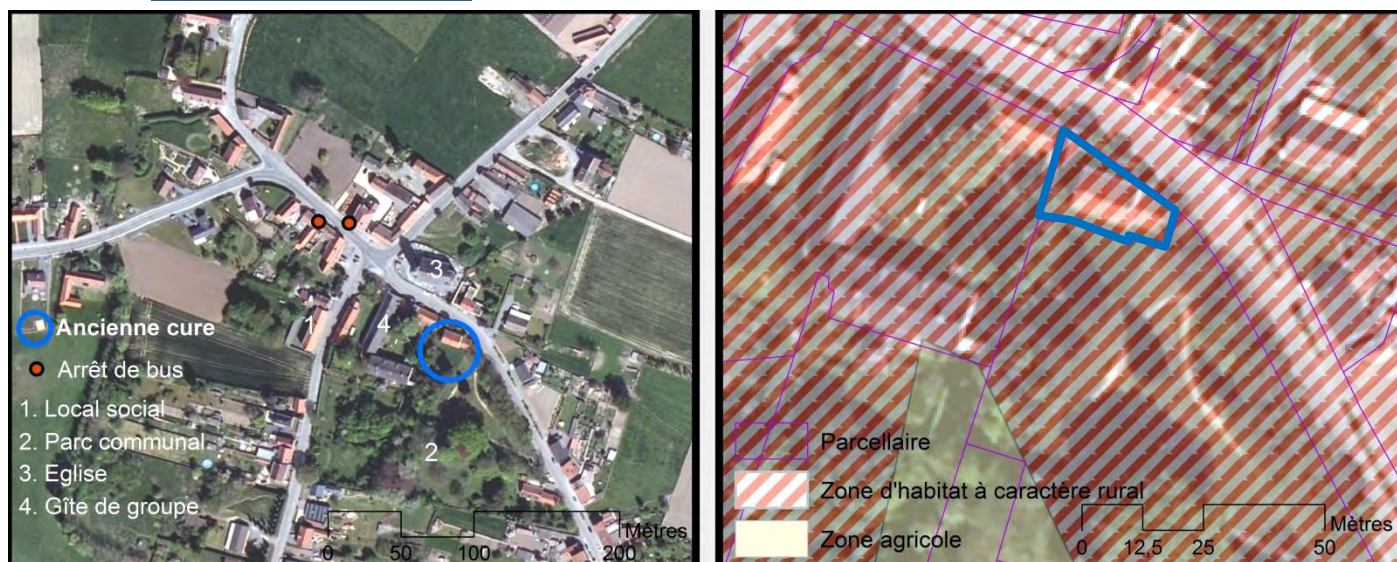


Image 5- Localisation et statut (IDETA, 2016)

Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Le projet se situe à Russeignies, rue de la Cure, dans le centre du village, à proximité des arrêts de bus et en bordure du parc communal.

Les locataires pourront profiter de cet espace aménagé grâce au DR tout en exerçant un contrôle social.

Statut de propriété

Propriété communale

Statut au Plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

18/131

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune
- Partenaire(s) : CLDR, CPAS
- Sources de financement : Commune, S.P.W.-DGO3 (DR)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Propriété communale : pas d'acquisition foncière nécessaire, valorisation d'un bien public actuellement inoccupé
- Besoin en logements locatifs accessibles pour les jeunes, exprimé dans le diagnostic partagé, soutenu activement par la CLDR et inscrit dans la stratégie
- Volonté de concrétiser ce projet après la réalisation des projets du cœur d'Amougies : Maison Multi-Services (fiche 7) et logements pour seniors (fiche 6)

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Sans objet

- Programme des travaux

- Démolition de l'ancienne cure
- Création de 3 ou 4 logements avec jardin pour jeunes couples ou petites familles avec enfants en bas âges

- Planification
 - o Convention faisabilité
 - o Marché de services : désignation d'un auteur de projet
 - o Avant-projet en concertation avec la CLDR
 - o Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - o Concertation avec les impétrants
 - o Permis d'urbanisme
 - o Convention réalisation
 - o Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - o Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - o Conventions faisabilité et réalisation à négocier avec la Région wallonne
 - o Cahier des charges pour un marché de services (auteur de projet) et pour un marché de travaux (rénovation ou construction)
 - o Permis d'urbanisme
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Charte du locataire
 - o Comité d'accompagnement : suivi des attributions, accompagnement des locataires

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

19/131

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception définitive des travaux	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Taux de location annuel des logements	100%	AC

10. Annexes

Sans objet

1. Description succincte du projet

Il s'agit de créer 3 logements pour jeunes couples dans le cœur du village et à proximité de l'école.

Le projet cible principalement les habitants de la commune ou jeunes originaires de la commune qui peinent à trouver un logement à Mont-de-l'Enclus. Il s'agit de valoriser l'ancrage local.

Un logement tremplin est un logement locatif, à loyer modéré, mis à la disposition de jeunes ménages par une commune. La volonté est de permettre aux jeunes, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

La commune fixera des critères d'attribution pour les candidats locataires : l'âge, le revenu, les attaches familiales ou le travail dans la commune etc...



21/131

Figure 1- Vue du terrain communal à Anserœul (Google, 2017)

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en avant un pourcentage assez faible de logements locatifs disponibles dans l'entité et le prix moyen assez élevé des logements disponibles. Le pourcentage de personnes propriétaires de leur logement est très important ce qui entraîne une demande en logements et nécessite une réponse pour le maintien des jeunes couples dans l'entité.

Lors du diagnostic partagé, la question de l'accès au logement est apparue de manière récurrente dans les discussions. Elle concerne une majeure partie des catégories de la population enclusienne : l'attractivité résidentielle entraîne à la fois la raréfaction des terrains urbanisables ou des biens à vendre parallèlement à l'augmentation du coût d'acquisition de ceux-ci. La plupart des biens immobiliers mis sur le marché (acquisitif ou locatif) ne sont accessibles qu'aux plus nantis tandis que les jeunes actifs rencontrent des difficultés à trouver un logement adapté et accessible pour leur famille.

Le but est aussi de maintenir les jeunes dans l'entité afin de garder une certaine dynamique, de la participation dans les nombreuses activités proposées par le monde associatif, maintenir la petite école d'Anserœul et offrir des emplois aux accueillantes autonomes.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs
 - o Augmentation du parc de logements publics
 - o Maintien de l'attractivité résidentielle de Mont-de-l'Enclus pour toutes les catégories de population
 - o Maintien de l'offre de services à la petite enfance et de l'enseignement dans la commune (cf. création d'un espace de co-accueillante d'enfants, fiche 8)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social**
 - o **Objectif 1.2 | Garantir un logement de qualité pour les jeunes et les personnes âgées**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Accès aux logements pour jeunes	+		
Proximité de services (école, ATL, boulangerie, point poste, supérette)	+		+
Décentralisation du lieu par rapport aux services (dépendance à la voiture)	-	-	-
Performance énergétique du bâtiment		+	

22/131

5. Localisation et statut



Image 6 - Localisation et statut (IDETA, 2016)

Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Place d'Anseroeul, chemin du Rejet à Rhosnes
A proximité d'équipements et de services dédiés aux enfants (école fondamentale, Accueil Temps Libre, consultations O.N.E.), le long d'une voirie équipée mais non roulante (voie sans issue).

Le terrain retenu est caractérisé par un front de voirie de 23 mètres et une profondeur maximale (perpendiculaire au front) de 38 mètres. Sa superficie est de 9,48 ares.

Statut de propriété

Les deux parcelles (B 123/B et B 129/B) sont propriétés communales.

23/131

Statut au Plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaire(s) : CLDR - CPAS
- Sources de financement : Commune, S.P.W.-DGO3 (DR)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Propriété communale : pas d'acquisition foncière nécessaire, valorisation d'un bien public actuellement inoccupé
- Besoin important en logements locatifs accessibles pour les jeunes, exprimé dans le diagnostic partagé, soutenu activement par la CLDR et inscrit dans la stratégie

- Etat du dossier

Sans objet

- Programme des travaux
 - Création de trois logements, comprenant 1, 2 ou 3 chambres, avec petit jardin.
- Planification
 - Convention faisabilité
 - Marché de services : désignation d'un auteur de projet
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR
 - Plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - Permis d'urbanisme
 - Convention réalisation
 - Concertation avec les impétrants
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux publics
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - Conventions faisabilité et réalisation à négocier avec la Région wallonne
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Charte du locataire
 - Comité d'accompagnement : suivi des attributions, accompagnement des locataires

8. Estimation globale du coût

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Construction du bâtiment	1.200 €/m²	270 m²	324.000 €	68.040 €	392.040 €				
Jardin	50€/m²	870 m²	43.500 €	9.135 €	52.635 €				
Frais d'étude (architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		36.750 €	7.718 €	44.468 €				
TOTAL			404.250 €	84.893 €	489.143 €	DGO3 – DR	80%	391.314 €	97.829 €

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

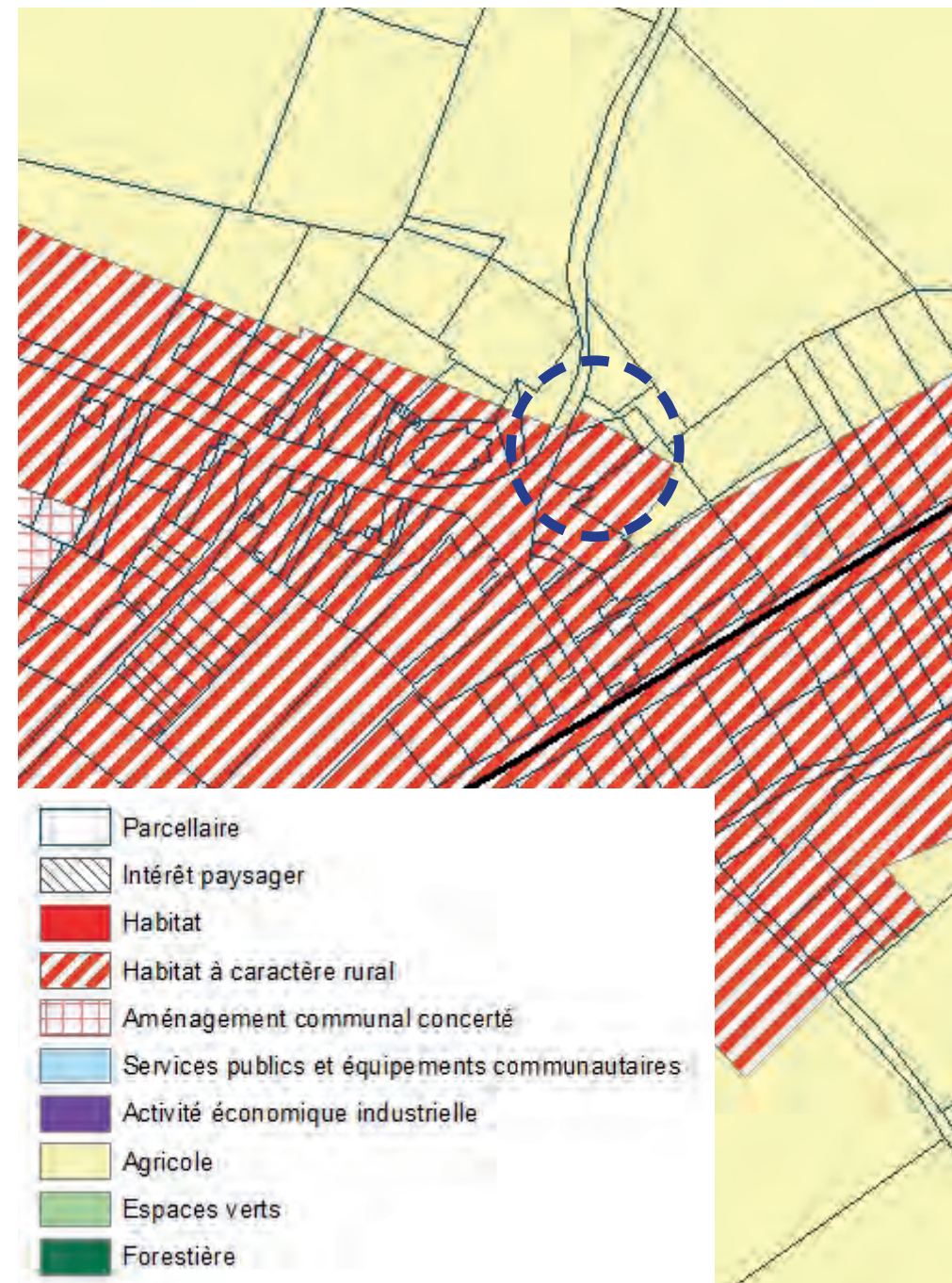
9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

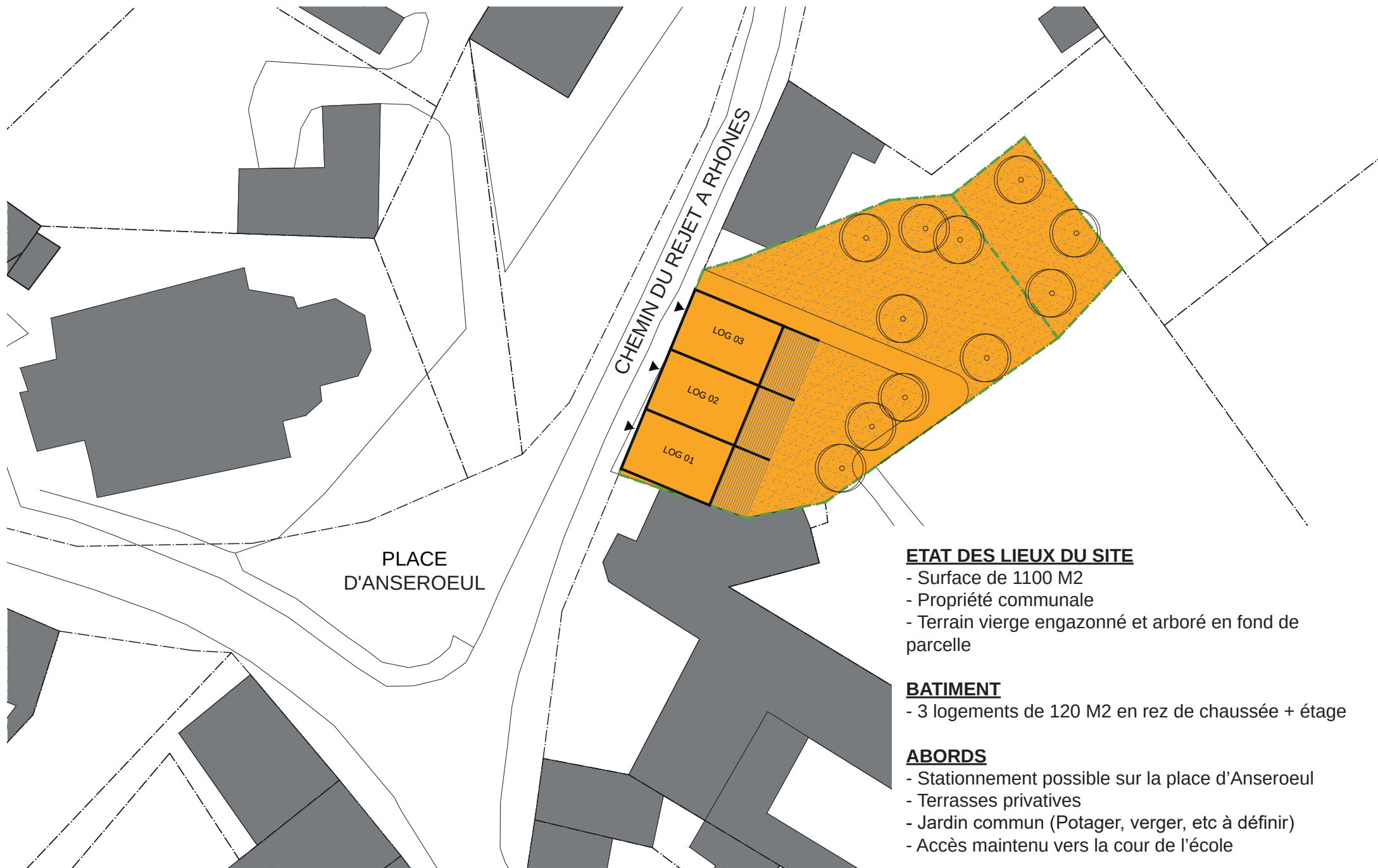
Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception définitive des travaux	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)

Taux de location annuel des logements	100%	AC
Taux de locataires ayant acheté un logement ou construit à Mont-de-l'Enclus avant le terme de leur contrat	50%	AC

10. Annexes





ETAT DES LIEUX DU SITE

- Surface de 1100 M2
- Propriété communale
- Terrain vierge engazonné et arboré en fond de parcelle

BATIMENT

- 3 logements de 120 M2 en rez de chaussée + étage

ABORDS

- Stationnement possible sur la place d'Anseroeul
- Terrasses privatives
- Jardin commun (Potager, verger, etc à définir)
- Accès maintenu vers la cour de l'école



1. Description succincte du projet

Il s'agit de valoriser le bâti existant au bénéfice de la population locale.

Ce projet contribue à limiter l'extension urbaine en milieu rural en exploitant le bâti existant non utilisé par ses propriétaires et permet de mettre rapidement à disposition des habitants des logements financièrement accessibles.

Par la mobilisation des propriétaires et des biens privés, ce projet limite l'impact budgétaire de la création de logements publics et améliore la qualité du cadre de vie en diminuant les chancres et les bâtiments salubres inoccupés.

Le projet vise l'adhésion de la commune de Mont-de-l'Enclus à une Agence Immobilière Sociale (AIS) et ainsi permettre la mise sur le marché locatif de logements actuellement inoccupés.

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux organismes de logement à finalité sociale (12 décembre 2013), les missions de l'AIS sont de :

- rechercher la meilleure adéquation possible entre l'offre en logements potentiels disponibles et les besoins sociaux recensés au plan local
- conclure des contrats de gestion ou de location de logements avec leurs propriétaires publics et privés
- introduire ou réintroduire les biens précités dans le circuit locatif de logements salubres au bénéfice de ménages en état de précarité ou à revenus modestes
- assurer la médiation entre les propriétaires-bailleurs et des locataires en voie de rupture sociale.

Les expériences observées dans les communes voisines en Wallonie picarde montrent le rôle déterminant d'une telle agence dans la sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires pour la valorisation de leur bien.

Etant donné que la commune limitrophe de Celles n'est pas non plus dotée d'une AIS, il serait pertinent de prendre contact avec les autorités celloises et d'envisager une coopération trans-communale. L'adhésion à une AIS existante limitrophe pourrait également être envisagée (Tournai Logement, dont Frasnes-lez-Anvaing fait partie).

29/131

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en avant un pourcentage assez faible de logements locatifs disponibles dans l'entité et le prix moyen assez élevé des logements disponibles. Le pourcentage de personnes propriétaires de leur logement est très important ce qui entraîne une demande en logements et nécessite une réponse pour le maintien des jeunes couples dans l'entité.

Lors du diagnostic partagé, la question de l'accès au logement est apparue de manière récurrente dans les discussions. Elle concerne toutes les catégories de la population enclusienne : L'attractivité résidentielle entraîne à la fois la raréfaction des terrains urbanisables ou des biens à vendre parallèlement à l'augmentation du coût d'acquisition de ceux-ci. La plupart des biens immobiliers mis sur le marché (acquisitif ou locatif) ne sont accessibles qu'aux plus aisés tandis que les jeunes actifs rencontrent des difficultés à trouver un logement adapté et accessible pour leur famille.

Le but est aussi de maintenir une population active dans l'entité afin de garder une certaine dynamique, de la participation dans les activités proposées par le monde associatif, de maintenir la petite école d'Anserœul et d'offrir des emplois aux accueillantes autonomes.

- **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs**

- Maintien de l'attractivité résidentielle de Mont-de-l'Enclus pour toutes les catégories de population
- Soutien au tissu économique local

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social**
 - **Objectif 1.2 | Garantir un logement de qualité pour les jeunes et les personnes âgées**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Valorisation du bâti existant au profit du logement	+	+	
Soutien à la croissance démographique			+
Inclusion sociale	+		

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaire(s) : CPAS, société de logement de service public « Les heures claires »
- Sources de financement : Commune, Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLW)

30/131

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Pas d'investissement matériel pour la commune ni de besoin en ressource immobilière
- Etat du dossier

Sans objet
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...)

Sans objet
- Planification: Descriptif de la mise en œuvre et phasage

Sans objet
- Démarches administratives à réaliser
 - Prise de contact avec la commune de Celles (création d'une AIS) et/ou l'AIS « Tournai Logement »
 - Création d'une ASBL (en fonction du résultat des contacts et des choix communaux), rassemblant au moins la Commune, le CPAS, le Syndicat National des Propriétaires et des Copropriétaires et le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté

- Introduction d'une demande d'agrément du Gouvernement auprès du FLW, conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux organismes de logement à finalité sociale (12 décembre 2013)
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
Sans objet

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- <u>Affiliation à l'Agence Immobilière Sociale</u>	1.900€	Commune

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation <i>« Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »</i>	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Notification par le Ministre de l'octroi de l'Agrément d'AIS	1	AC, CPAS

Indicateurs de résultat <i>« Quels sont les effets du projet ? »</i>	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de contrats de gestion ou de location de logement conclus avec des propriétaires publics ou privés	2/an	AIS
Nombre de ménages bénéficiant d'un accompagnement social	2 ménages	AIS

10. Annexes

Inventaire des bâtiments inoccupés

Liste de recensement des redevables:**Taxe n°: 010 - Exercice 2016 Période: 01 Suppl.: 00**

<u>Nom, prénom / Adresse</u>	<u>Frais</u>	<u>Intérêts</u>
FAUCHE Olivier CP: 7750 CR: 0008 N°: 0024 Rue Couture d'Orroir(AM)	Num. Nat. ou Autre :	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
Madame Pauwels Anne-Marie CP: 7750 CR: 1003 N°: 0008 Chemin du Bue(AN)	Num. Nat. ou Autre : 54091539462	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
Monsieur Demortier Manuel CP: 7750 CR: 1003 N°: 0009 Chemin du Bue(AN)	Num. Nat. ou Autre : 84073129308	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
Monsieur Dermaut Stéphane CP: 7750 CR: 1006 N°: 0002 Idx: A Chemin de la Courbe(AN)	Num. Nat. ou Autre : 72040223779	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
B4 Projects CP: 7750 CR: 2006 N°: 0005 Enclus du haut(O)	Num. Nat. ou Autre :	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
Société SYNHAEVE CP: 7750 CR: 2011 N°: 0016 Chemin du Renard(O)	Num. Nat. ou Autre :	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00 - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
Monsieur YOUSFI Idjemouai CP: 7750 CR: 3008 N°: 0005 Rue du Trieu(R)	Num. Nat. ou Autre :	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
Monsieur Devos Christophe CP: 7750 CR: 3013 N°: 0004 Rue de la Cure(R)	Num. Nat. ou Autre : 79081335597	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
Monsieur Devos Grégory CP: 7750 CR: 3013 N°: 0004 Rue de la Cure(R)	Num. Nat. ou Autre : 82111631732	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		
Madame Fouquet Arlette CP: 7750 CR: 3013 N°: 0004 Rue de la Cure(R)	Num. Nat. ou Autre : 59030347417	
<u>Taxation :</u> - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés - 010/201601/00		

Nombre de Redevables:

10

Nombre total d'articles:

11

1. Description succincte du projet

Il s'agit de créer un ensemble de trois logements pour personnes âgées autonomes, capables de vivre en logement individuel avec possibilités de services payants à la demande (coiffeur, soins de santé, repas...). Les constructions seront de type « modulaire », de plain-pied, équipées et adaptées aux besoins spécifiques des seniors.

Le terrain identifié pour l'implantation des logements pour seniors se situe au cœur d'Amougies.

Précédemment occupé par le Lycée Lucienne Tellier, le site acquis par un privé est aujourd'hui occupé par le centre résidentiel de jour et de nuit pour personnes handicapées « La Clé de Fa ». Une cinquantaine d'ares, non utilisés par l'ASBL, peuvent être valorisés dans le cadre du Développement Rural : une procédure d'acquisition du terrain est en cours. Il doit être assaini car un ancien bâtiment contaminé à l'asbeste s'y trouve encore.

Afin de soutenir l'autonomie des locataires, l'implantation retenue pour ces logements se situe au cœur d'Amougies, non loin des principaux services de proximité (administration communale, CPAS, bureau de poste, commerces locaux) et de la future Maison Multi-Services (fiche 7).

Sur le terrain qui doit être acquis par la Commune, il s'agit d'implanter des constructions neuves, adaptées aux personnes à mobilité réduite et performantes sur le plan énergétique. Les logements compteront 1 ou 2 chambres, permettant d'accueillir occasionnellement de la famille ou des amis.

Un espace commun regroupant des services accessibles aux résidents est aménagé dans l'ensemble. Les **cheminements** depuis les logements rencontreront toutes les prescriptions en matière d'accessibilité.

Les **aménagements extérieurs** seront conçus comme des lieux de convivialité et de rencontre, a contrario des logements qui privilégieront l'intimité. Ils permettront la connexion et l'interaction avec la Maison Multi-Services (fiche 7) et l'espace de co-accueil d'enfants (fiche 8) prévus sur le même espace.

La mise à disposition de **services spécifiques** à domicile sera opérationnalisée par la sensibilisation des services à la personne présents sur le territoire communal ou, le cas échéant, en périphérie. Sur base de l'intérêt des services privés intéressés, un répertoire sera mis à disposition des résidents.

33/131



Figure 2 - Vue de la zone d'implantation des logements pour seniors (IDETA, décembre 2016)

2. Justification du projet

Le besoin en logements pour seniors se situe à la convergence de plusieurs constats posés dans le diagnostic statistiques et confirmés par la perception citoyenne : l'allongement de l'espérance de vie, la centralité d'Amougies et la concentration des services (publics et marchands) conjugué à un réseau de transports publics déficitaire, la pression résidentielle dont Mont-de-l'Enclus fait l'objet, la pénurie en logements locatifs sont autant d'éléments qui justifient l'investissement public dans des logements locatifs.

Cette démarche, nouvelle pour Mont-de-l'Enclus, permettra de répondre à ce besoin, souligné par la CLDR, de maintenir un parc de logement varié, accessible à tous et notamment aux habitants de la commune.

En outre, le développement de ce type de logement à destination des seniors entend apporter une réponse adéquate aux problèmes liés à la maison familiale devenue trop grande, trop fatigante et trop coûteuse à entretenir. De la même manière que certains troquent leur maison contre un appartement, d'autres font le choix de vivre en résidence pour la sécurité, le confort des services mis à leur disposition tout en gardant leur autonomie.

Ce concept d'habitat permet aussi de briser l'isolement de certaines personnes seules et de maintenir un rôle social important.

Le projet contribue à soutenir le maintien des personnes âgées dans leur village d'origine (à tout le moins dans leur commune), à proximité de leurs proches et de leurs éléments d'ancrage.

S'intégrant dans un ensemble de projets comprenant la création d'une Maison Multi-services et d'un espace de co-accueillantes d'enfants, au cœur du principal village de la commune, il s'agit d'un projet intrinsèquement intergénérationnel.

Ces aménagements complémentaires visent à s'appuyer sur les services existant dans le cœur d'Amougies et de les renforcer, au centre géographique de la commune.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

La proximité souhaitée avec les projets de Maison Multi-Services (fiche 7) et d'espace de co-accueillantes d'enfants (fiche 8) vise à créer un réel espace de vie dont la principale plus-value sera liée aux interactions entre les différents occupants de ces espaces.

34/131

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social**
 - Objectif 1.1 | Renforcer les liens entre les habitants
 - **Objectif 1.2 | Garantir un logement de qualité pour les jeunes et les personnes âgées**
 - Objectif 1.3 | Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Mixité sociale (maintien des personnes âgées en milieu rural, proximité de quartiers résidentiels récents, interactions avec les activités de la Maison Multi-Services)	+		
Assainissement d'un site pollué à l'asbeste		+	
Valorisation des services à la personne et soins de santé locaux (infirmier, coiffeur, kiné, repas à domicile, etc.)	+		+

Soutien au commerce local			+
Proximité des services publics (administration communale, CPAS, bibliothèque, poste)	+		

5. Localisation et statut

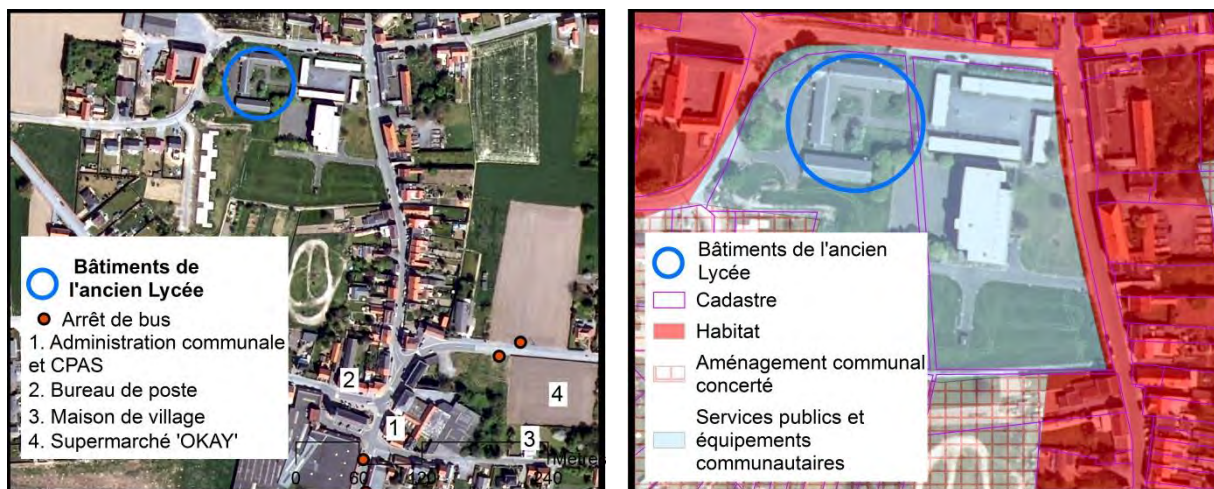


Image 7 - Localisation et statut (IDETA, 2016)

Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Site de l'ancien Lycée d'Amougies, à l'angle de la rue des Croisons et de la rue d'Orroir

Le projet s'inscrit dans la valorisation globale d'un site disponible au cœur d'Amougies incluant la création d'une Maison Multi-Services et d'un espace de co-accueillante d'enfants. Cette démarche permettra de créer un véritable lieu de vie où les personnes âgées resteront en contact direct avec la vie du village. Il est également cohérent avec les quartiers résidentiels voisins, dont il constituera un nouveau trait d'union avec les cœurs du village.

Le terrain retenu est actuellement en partie occupé par un bâtiment de l'ancien lycée Lucienne Tellier. Les anciens bâtiments du lycée étant contaminés à l'abseste, ils sont voués à la démolition.

La partie du terrain concerné, est situé à la jonction des rues d'Orroir et du jardin. Elle représente une superficie de 990m²

Statut de propriété

Propriété privée (asbl Clé de Fa), acquisition en négociation (évaluation du bien réalisée par le Comité d'Acquisition Immeuble – voir annexe)

Statut au Plan de secteur

Zone de services publics et d'équipements communautaires

35/131

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.
 - o Porteur du projet : Commune
 - o Partenaire(s) : CPAS, Aide à Domicile en Milieu Rural, services locaux à la personne (soins à domicile, coiffeurs, teinturerie, titres-services), CLDR
 - o Sources de financement : Commune, S.P.W.-DGO3 (DR)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Besoin important en logements locatifs accessibles pour les seniors, exprimé dans le diagnostic partagé, soutenu activement par la CLDR et inscrit dans la stratégie
 - Volonté de ne pas laisser des bâtiments inoccupés et pollués en cœur de village
- Etat du dossier
 - Evaluation du bien par Comité d'Acquisition d'Immeubles
 - Contact pris avec le propriétaire du site pour négocier l'acquisition
- Programme des travaux
 - Création de trois logements, et d'un local d'espace commun de services
 - Traitement des abords : aire de stationnement paysagère
 - Aménagement d'un cheminement piéton permettant la connexion avec le centre village
 - Aménagement de terrasses orientées Sud
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Procédure d'acquisition
 - Assainissement du site (par le propriétaire privé) et contre-expertise par la Commune
 - Convention-faisabilité
 - Négociation avec la RD – SPW – DGO3
 - Marché de services : désignation d'un auteur de projet
 - Avant-projet en concertation avec la CLDR
 - Plans, métrés et cahier spécial des charges
 - Permis d'urbanisme.
 - Convention-réalisation
 - Désignation d'une entreprise de travaux
 - Réception des travaux
 - Mobilisation de prestataires de services potentiels
- Démarches administratives à réaliser
 - Acquisition
 - Assainissement du site
 - Convention-faisabilité à négocier avec la Région wallonne
 - Marché public de désignation d'un bureau d'étude
 - Permis d'urbanisme
 - Convention-réalisation à négocier avec la Région wallonne
 - Marché public de désignation d'un prestataire de travaux
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Charte du locataire
 - Comité d'accompagnement : suivi des attributions, accompagnement des locataires
 - Comité des prestataires de services (évaluation)

8. Estimation globale du coût

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Construction du bâtiment	1.200 €/m²	300 m²	360.000 €	75.600 €	435.600 €				
Jardin	50€/m²	690 m²	34.500 €	7.245 €	41.745 €				
Frais d'étude (architecturaux, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		39.450 €	8.285 €	47.735 €				
TOTAL			433.950 €	91.130 €	525.080 €	DGO3 – DR	80%	400.000 €	100.000€
TOTAL						DGO3 – DR	50%	12.540 €	12.540 €
TOTAL					525.080 €			412.540 €	112.540€

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

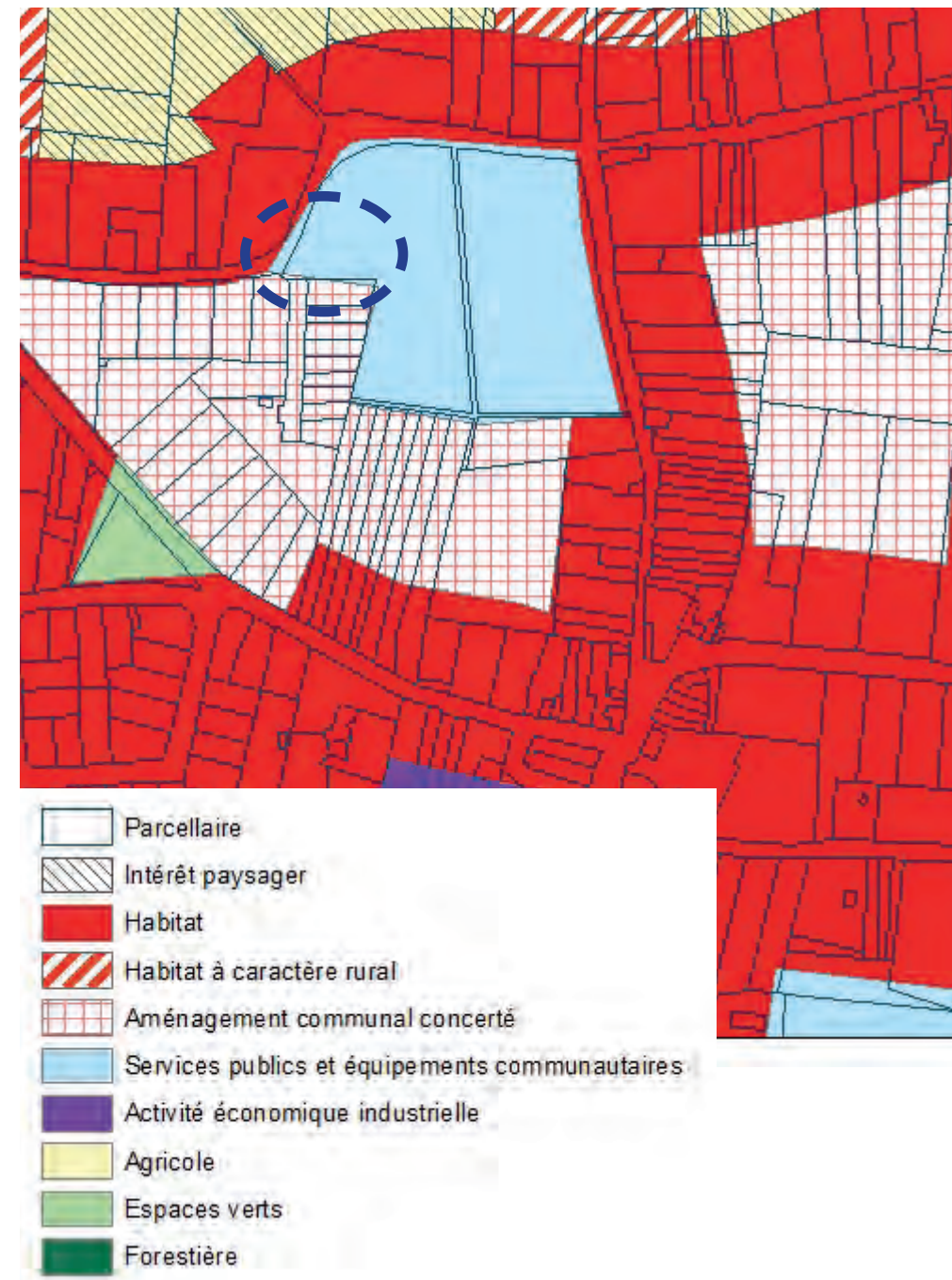
9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

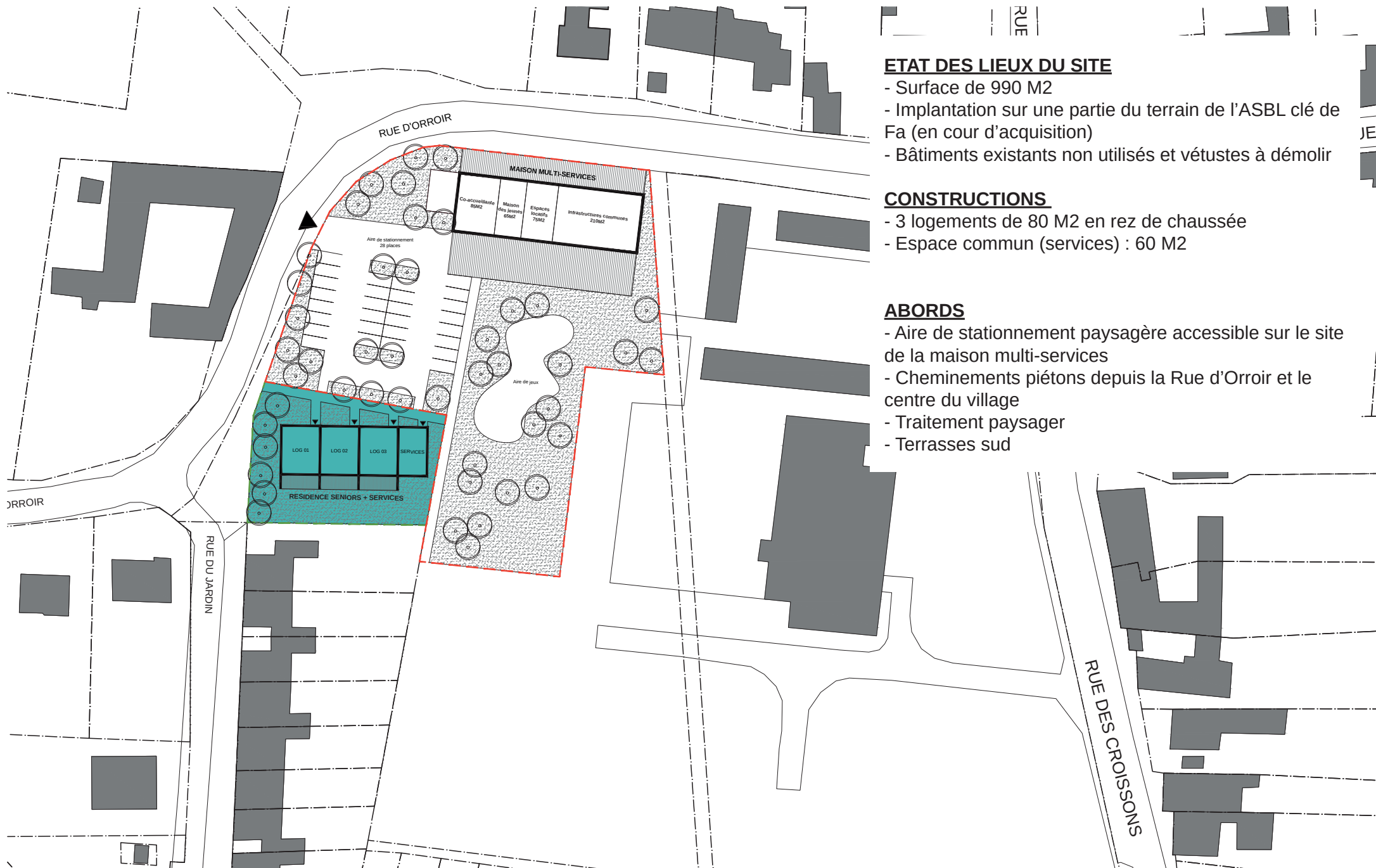
Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception définitive des travaux	1	AC

37/131

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Taux de location annuel	100%	AC
Nombre de services mobilisés pour le fonctionnement du logement	6	AC
Taux de satisfaction des locataires	100%	AC (enquête)

10. Annexes





ETAT DES LIEUX DU SITE

- Surface de 990 M2
- Implantation sur une partie du terrain de l'ASBL clé de Fa (en cour d'acquisition)
- Bâtiments existants non utilisés et vétustes à démolir

CONSTRUCTIONS

- 3 logements de 80 M2 en rez de chaussée
- Espace commun (services) : 60 M2

ABORDS

- Aire de stationnement paysagère accessible sur le site de la maison multi-services
- Cheminements piétons depuis la Rue d'Orroir et le centre du village
- Traitement paysager
- Terrasses sud



AXE 1 – La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social

1.3. Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens

41/131

1. Description succincte du projet

Une Maison Multi-Services est une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des services (publics et privés) et mise en place pour répondre aux besoins spécifiques de sa population rurale. Il s'agit d'un équipement complètement novateur pour Mont-de-l'Enclus.



Figure 3 - Vue de la zone d'implantation de la Maison Multi-Services (IDETA, décembre 2016)

Le terrain identifié pour l'implantation du projet se situe au cœur d'Amougies (cf fiche n°6).

La Maison Multi-Services de Mont-de-l'Enclus prévoit d'accueillir, a minima, un espace de co-accueillantes d'enfants (fiche 8), un espace de travail locatif (bureau équipé ou salle de réunion), un local pour les jeunes et un espace polyvalent à vocation intergénérationnelle (en lien étroit avec les logements pour seniors de la fiche 6 et avec la création d'un Groupe d'Achat Solidaire, cf. fiche 10).

43/131

1. **L'espace polyvalent** est dédié à la rencontre et aux échanges citoyens, complétant l'offre d'espaces mis à disposition des habitants et créant un trait d'union avec la dynamique associative enclusienne, l'espace de co-accueillantes d'enfants et les logements pour seniors. Plusieurs champs d'activités sont déjà identifiés pour cet espace :
 - a. Des activités dédiées au développement personnel, à la gymnastique douce (pour les adultes et les aînés) et à la psychomotricité (pour les petits) ;
 - b. Un point de chute pour la concrétisation du projet de GAS (fiche 10) : il s'agit d'y créer le point de rencontre des producteurs et des consommateurs, comme un véritable lieu d'échange au cœur de la commune et du Pays des Collines.
2. **L'espace de travail locatif** est un bureau aménagé (table, fauteuil, bureautique de base) mis à la disposition des indépendants et des travailleurs, transformable en petite salle de réunion (maximum 10 personnes), doté d'une bonne connexion Internet. L'espace est réservable en ligne (avec inscription préalable) et un système d'accès dématérialisé limite les contraintes pour les locataires.
3. **L'espace de co-accueillantes d'enfants** est décrit dans une fiche spécifique (fiche 8) : il doit permettre d'améliorer la qualité de l'accueil de la petite enfance par la création de locaux adaptés et complètement dédiés, en améliorant son accessibilité par sa position au centre de la commune.
4. **L'espace « Jeunes »** permettra d'accueillir les activités de l'asbl PAJA (Place Aux Jeunes Amougies). Par l'existence de ce local fixe, l'asbl pourra obtenir le statut de Maison de Jeunes et bénéficier des aides qui en découlent, notamment la possibilité de financer du personnel supplémentaire.

2. Justification du projet

La Maison Multi-Services d'Amougies vise à répondre à différents besoins identifiés par la population durant l'élaboration du PCDR :

- Améliorer la qualité de l'accueil des petits ;
- Permettre l'épanouissement personnel, la mixité sociale, les échanges intergénérationnels et le développement professionnel ;
- Valoriser et promouvoir les produits locaux et régionaux, Faciliter l'accès aux services marchands et non-marchands ;

Le projet s'inscrit dans la volonté de maintenir la mixité générationnelle et sociale de la population et vise donc à doter la commune de services adaptés aux besoins de chaque catégorie de population.

- Regroupement de services (publics et marchands) au cœur du village principal, à proximité de services existants et accessibles via les modes doux
- Promouvoir l'ancrage économique local (bureau locatif, soutien aux producteurs locaux)
- Favoriser les déplacements de proximité
- Développer la mixité, l'intergénérationnel et les échanges entre les habitants

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

- Création d'une dynamique de cœur de village, de lien entre les habitants et lutte contre la dortoirisation, grâce aux interactions avec les projets de logements pour seniors (fiche 6), d'espace de co-accueillantes d'enfants (fiche 8) et de Groupe d'Achat Solidaire (fiche 10)
- Amélioration du cadre de vie (bâtiments abandonnés, asbeste)
- Amélioration de l'offre économique, dans une démarche de proximité (bureau locatif connecté, producteurs locaux) et soutien à celles-ci (meilleures visibilité et accessibilité)
- Amélioration de l'accessibilité aux services et aux produits locaux

44/131

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social**
 - Objectif 1.1 | Renforcer les liens entre les habitants
 - **Objectif 1.3 | Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens**
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - Objectif 2.4 | Soutenir l'entrepreneuriat local

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Création d'un pôle de cohésion et d'intégration sociale	+		
Assainissement d'un site pollué à l'asbeste		+	
Amélioration de l'accueil de la petite enfance	+		
Soutien aux activités économiques locales (indépendants, produits locaux)			+
Mixité sociale (maintien des personnes âgées en milieu rural, proximité de quartiers résidentiels récents, interactions avec les activités de la Maison Multi-Services)	+		

Accès aux services marchands et non-marchands (ancrage économique local)	+	+	+
Favoriser les déplacements de proximité (modes doux)	+	+	

5. Localisation et statut

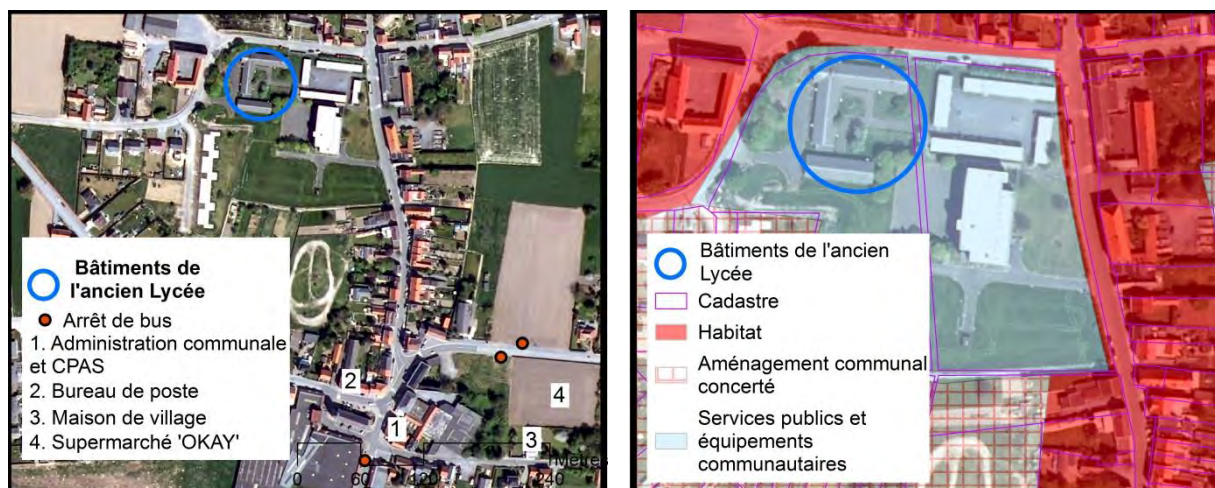


Image 8 - Localisation et statut (IDETA, 2016)

Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Site de l'ancien Lycée d'Amougies, à l'angle de la rue des Croisons et de la rue d'Orroir

Il s'agit de créer un nouveau pôle de vie en plein cœur du village-centre de la commune de Mont-de-l'Enclus. Cette Maison Multi-Services a pour vocation de créer un lieu concret d'interconnexion entre le milieu associatif, le milieu économique, les services à la personne, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les petits producteurs locaux comme les entrepreneurs ou indépendants. La partie du terrain concerné, est situé le long de la rue d'Orroir. Elle représente une superficie de 4.450m².

Statut de propriété

Propriété privée (asbl Clé de Fa), acquisition en négociation (évaluation du bien réalisée par le Comité d'Acquisition Immeuble – voir annexe fiche précédente)

Statut au Plan de secteur

Zone de services publics et d'équipements communautaires

45/131

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaire(s) : milieu associatif, forum des artisans et des indépendants (lot 0), Parc naturel du Pays des Collines, Centre protestant et asbl PAJA, ASBL Clé de Fa
- Sources de financement : Commune, S.P.W.-DGO3 (DR)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Il s'agit d'un projet global dont dépend la concrétisation de plusieurs autres projets du PCDR (directement ou indirectement) :
 - Mise en vie du projet de logements pour seniors avec services
 - Besoin de créer un bâtiment permettant d'accueillir l'espace de co-accueillantes d'enfants et le groupe d'achat solidaire

- Volonté de ne pas laisser des bâtiments inoccupés en cœur de village
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
 - Contact pris avec le Comité d'Acquisition d'Immeubles pour obtenir l'estimation de l'acquisition du bien
 - Contact pris avec le propriétaire du site pour négocier l'acquisition
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...)
 - Création d'un bâtiment comprenant des infrastructures communes pour 210m², des espaces locatifs à destination par exemple de professions libérales pour 75m², une maison des jeunes pour 65m² et un espace dédié à des co-accueillantes d'enfants pour 85m².
 - Aménagement des abords : aire de stationnement paysagère de +/- 30 places, cheminements piétons permettant la connexion à la rue d'Orroir, au centre de village et à la résidence seniors et à l'aire de jeux pour enfants.
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Evaluation du bien par Comité d'Acquisition d'Immeubles (en cours)
 - Procédure d'acquisition
 - Assainissement du site (par le propriétaire privé) et contre-expertise par la Commune
 - Désignation d'un bureau d'étude par procédure de marché public
 - Elaboration d'un plan d'aménagement et d'un métré détaillé
 - Convention-réalisation
 - Désignation d'une entreprise de travaux
 - Réception des travaux
- Démarches administratives à réaliser
 - Acquisition du bien assaini
 - Vérification de l'assainissement effectif du site
 - Marché public de service : désignation d'un auteur de projet (bureau d'architecte)
 - Permis d'urbanisme
 - Marché public de travaux : désignation d'une entreprise
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Gestion des réservations au sein de l'administration communale
 - Promotion des activités associatives organisées
 - Entretien régulier

8. Estimation globale du coût

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition du terrain nu		4450m²			245.000€	DGO3 - DR	80%	196.000€	49.000€
Construction du bâtiment	1.200 €/m²	450 m²	675.000 €	141.750 €	816.750 €				
Abords	50€/m²	4000 m²	200.000 €	42.000€	242.000 €				
Frais d'étude (architecturaux, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		87.500 €	18.375 €	105.875 €				
TOTAL			962.500 €	202.125 €	1.409.625 €	DGO3 – DR	80%	400.000 €	100.000€
TOTAL						DGO3 – DR	50%	454.813 €	454.813 €
TOTAL					1.409.625€			854.813 €	554.813€

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

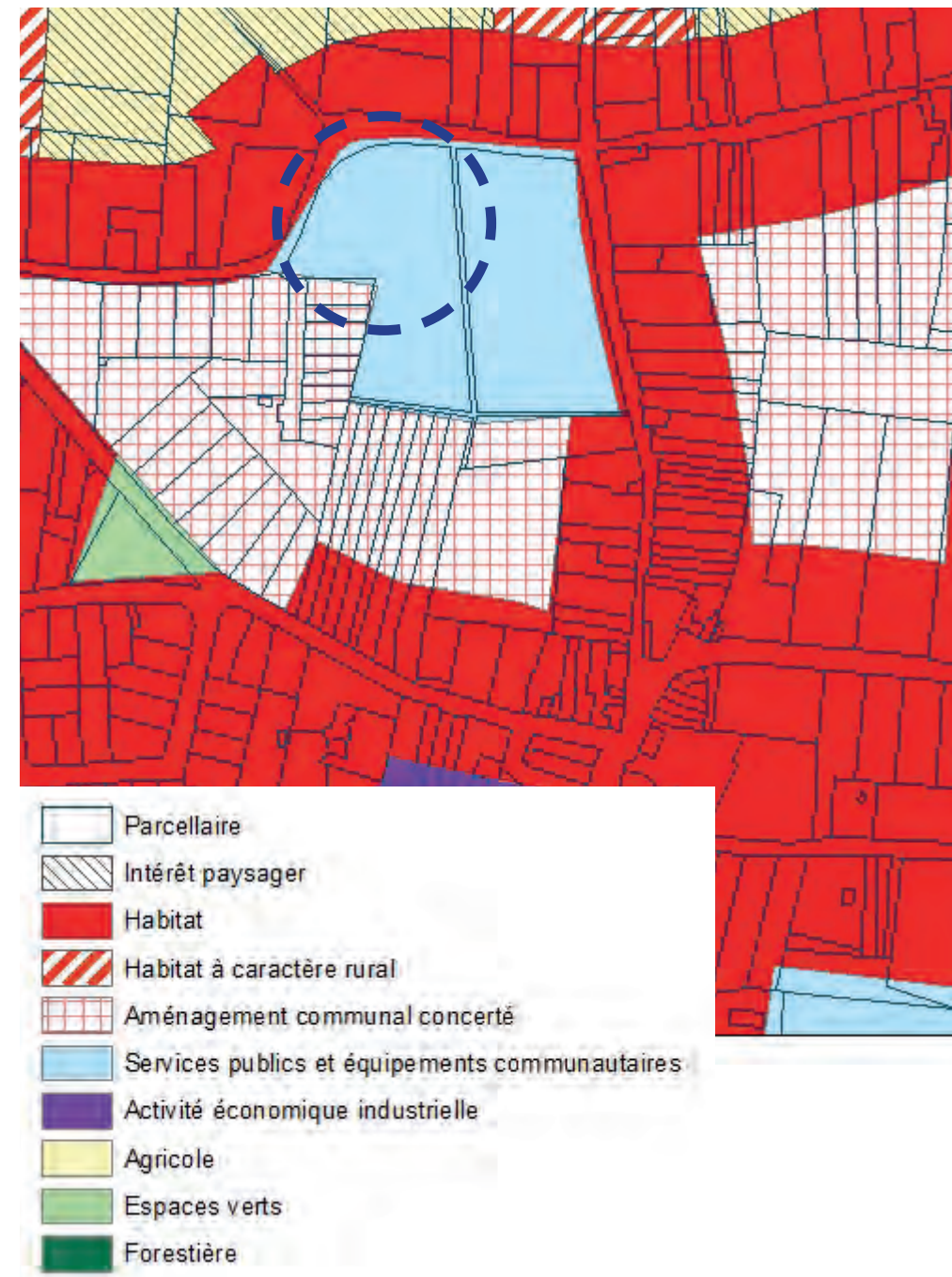
9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

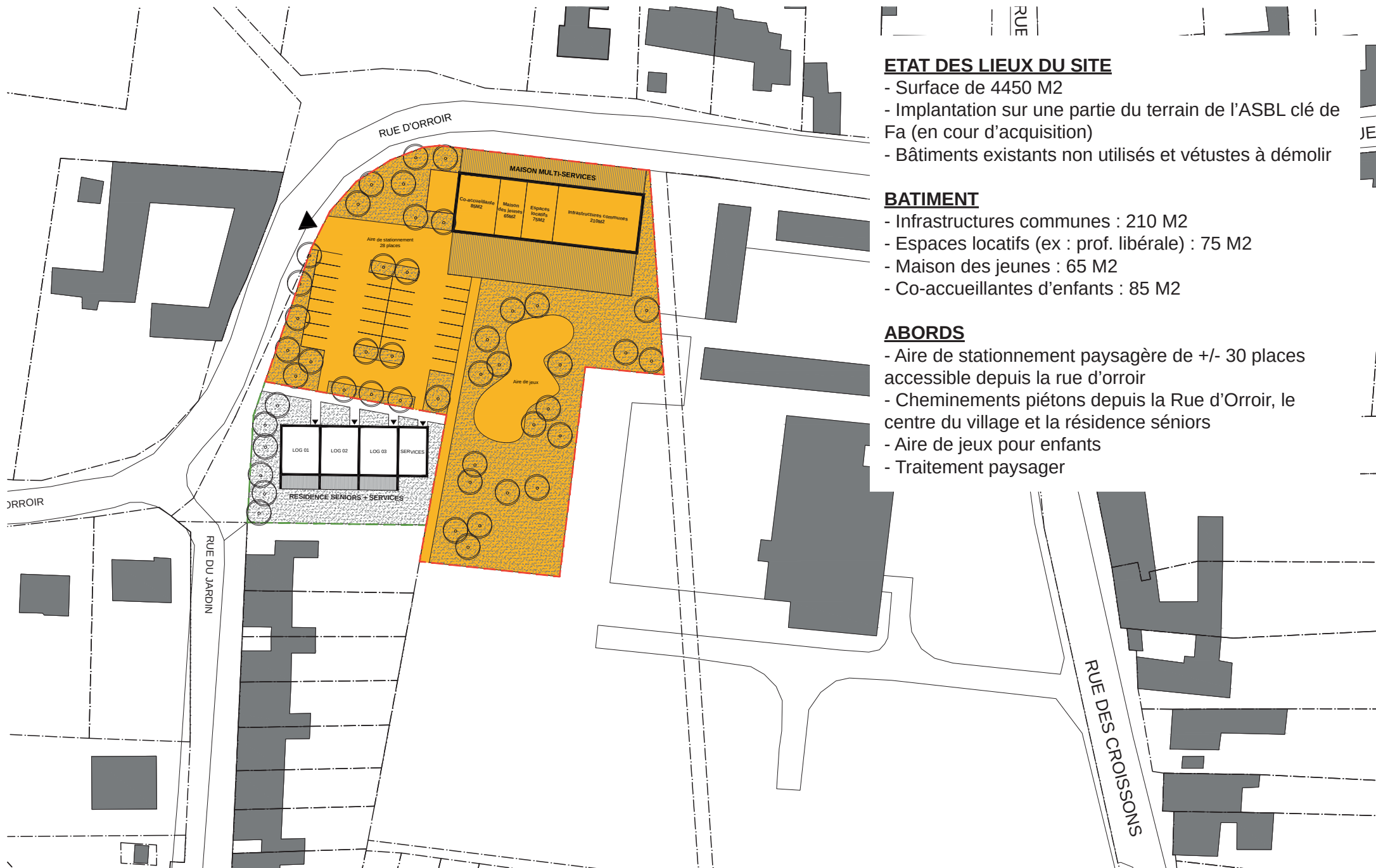
47/131

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception définitive des travaux	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'associations et entreprises utilisatrices de la Maison Multi-Services	7	AC
Nombre de locations de la salle polyvalente	3/semaine	AC
Diversité des activités hébergées	8/an	AC

10. Annexes





ETAT DES LIEUX DU SITE

- Surface de 4450 M2
- Implantation sur une partie du terrain de l'ASBL clé de Fa (en cour d'acquisition)
- Bâtiments existants non utilisés et vétustes à démolir

BATIMENT

- Infrastructures communes : 210 M2
- Espaces locatifs (ex : prof. libérale) : 75 M2
- Maison des jeunes : 65 M2
- Co-accueillantes d'enfants : 85 M2

ABORDS

- Aire de stationnement paysagère de +/- 30 places accessible depuis la rue d'orroir
- Cheminements piétons depuis la Rue d'Orroir, le centre du village et la résidence seniors
- Aire de jeux pour enfants
- Traitement paysager

Num	Dénomination	Surface/M2	Remarques
1.	<u>INFRASTRUCTURES COMMUNES</u>		
1.1	Accueil	15	
1.2	Vestiaires	5	
1.3	Sanitaires	20	
1.4	Salle polyvalente	120	
1.5	Cuisine	15	
1.6	Réserves	20	
1.7	local technique/chaufferie	15	
	TOTAL 1	210	
2.	<u>ESPACE DE TRAVAIL LOCATIF</u>		
2.1	Bureau/salle de réunion	25	
	TOTAL 2	25	
3.	<u>CO-ACCUEILLANTES D'ENFANTS</u>		14 places maximum/ 10 en simultané
3.1	Espace d'accueil	10	
3.2	Espace de vie, cuisine et repas	40	4M2/place
3.3	Soins et sanitaires	12	
3.4	Sommeil-repos	20	2M2/place
3.5	Espace activités extérieures		
	TOTAL 3	82	
4.	<u>MAISON DES JEUNES</u>		
4.1	Salle d'activités	40	
4.2	Sanitaires	15	
4.3	Réserve/stockage	10	
	TOTAL 4	65	
5.	<u>CELLULE SERVICE A LA PERSONNE</u>		
5.1	Espace de travail	40	
5.2	Réserves	10	
	TOTAL 5	50	
	TOTAL MAISON MULTI-SERVICES	432	



1. Description succincte du projet

Le projet vise la création d'un espace pour co-accueillantes autonomes. Il s'agit de mettre à disposition de 2 accueillantes d'enfants, un espace équipé, adapté et sécurisé pour le bien-être et le développement des petits de 0 à 3 ans.

Espaces de jeux, de repos, de repas seront créés selon les exigences de l'ONE :

- 2 m²/enfant pour l'espace sommeil
- 4 m²/enfant pour l'espace de vie et la zone de préparation des repas
- 1 salle-de-bain (1 lavabo, 1 baignoire)
- sanitaires
- local des accueillantes

Cet espace permettra d'offrir un cadre d'accueil de qualité pour maximum 14 enfants inscrits et 10 enfants maximum simultanément. Il s'agit également d'offrir un cadre de travail agréable et fonctionnel pour les accueillantes.

Ce nouvel équipement trouve sa place au centre d'Amougies, dans la Maison Multi-Services. Les salles adjacentes et les logements pour seniors tout proches permettront de mettre en place une belle interactivité. La centralité de l'équipement permettra une accessibilité aisée aux parents.

2. Justification du projet

- Besoins identifiés dans le diagnostic partagé et besoins spécifiques de la population concernée

Mont-de-l'Enclus est reconnue comme étant une des communes avec le plus faible taux de couverture de la petite enfance de Wallonie. Il n'existe aucune structure d'accueil (crèche, maison d'enfants) et seules deux accueillantes autonomes proposent leurs services aux familles.

Cette problématique influence la qualité de vie des habitants, en particulier les jeunes actifs et, potentiellement, l'attractivité résidentielle de la commune pour cette catégorie de population.

Nonobstant, étant donné le volume et la structure de la population enclusienne, le besoin en place d'accueil reste maîtrisé et ne justifie pas d'équipements plus ambitieux, tels qu'une crèche.

- Caractère rural du projet

Le projet s'inscrit dans la volonté de maintenir la mixité générationnelle et sociale de la population et vise donc à doter la commune de services adaptés aux besoins de chaque catégorie de population.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

- Création d'une dynamique de cœur de village, de lien entre les habitants et lutte contre le phénomène de commune dortoir, grâce aux interactions avec les projets de logements pour seniors (fiche 6), d'espace de co-accueillantes d'enfants (fiche 8) et de Groupe d'Achat Solidaire (fiche 10)
- Amélioration du cadre de vie (bâtiments abandonnés, asbeste)
- Amélioration de l'accessibilité aux services locaux

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible**
 - Objectif 1.1 Renforcer le lien entre les habitants
 - **1.3 Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens**
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs, emplois locaux**
 - Objectif 2.4 Soutenir l'entrepreneuriat local

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de l'accueil de la petite enfance	+		
Interactions avec les logements pour seniors ou du quartier résidentielle	+		
Attractivité des commerces et services du centre d'Amougies			+

5. Localisation et statut

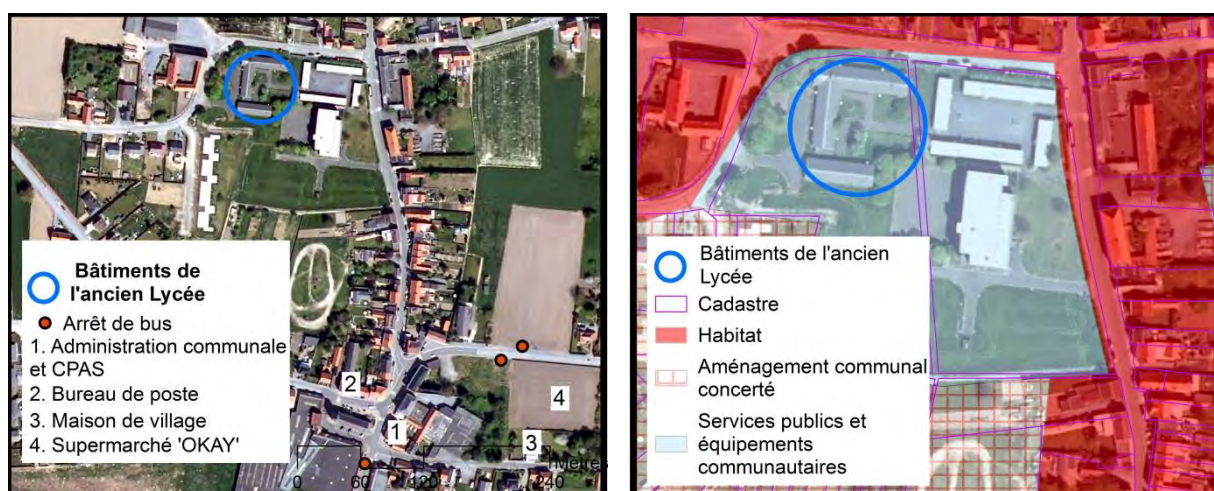


Image 9 - Localisation et statut (IDETA, 2016)

Au sein de la Maison Multi-Services (fiche 7)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaire(s) : ONE, ASBL « Le Sourire », accueillantes locales, la CLDR
- Sources de financement : Commune, ONE, privé

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Ce projet dépend du projet global de la maison multi services
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
 - Contacts établis avec les accueillantes d'enfant et l'asbl Le Sourire
- Programme des travaux
 - 2 m²/enfant pour l'espace sommeil
 - 4 m²/enfant pour l'espace de vie et la zone de préparation des repas
 - 1 salle-de-bain (1 lavabo, 1 baignoire)
 - sanitaires, local des accueillantes

- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Construction de la Maison Multi-Services
 - Aménagement des locaux par la commune et l'ONE
 - Location de l'espace de co-accueillante : rédaction et signature d'une Convention d'occupation
- Démarches administratives à réaliser
 - Contact avec l'asbl Le Sourire
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Convention d'occupation

8. Estimation globale du coût

L'estimatif de la Maison Multi-Services comprend l'aménagement de l'espace pour co-accueillantes. (Voir fiche 7)

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception définitive des travaux	1	AC

55/131

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'accueillantes utilisant les lieux	2	AC
Nombre d'enfants accueillis	14	Accueillantes

10. Annexes

Cf. fiche 7 – Maison Multi-Services

1. Description succincte du projet

Il s'agit de valoriser l'artisanat, les produits de bouche et l'alimentation en circuits courts.

Pour soutenir cette démarche, la création d'une plateforme des producteurs et commerçants locaux consiste à :

- Rassembler des partenaires (producteurs, commerçants) motivés et ancrés localement
- Créer un lieu d'échange et d'innovation entre producteurs et commerçants
- Devenir visible et créer un lien entre producteurs et consommateurs, en circuit court et avec l'aide des commerçants et artisans alimentaires locaux : répertoire, réseaux sociaux, vente au détail dans les commerces locaux, participation à des achats groupés ou des paniers de producteurs
- Soutenir les entrepreneurs locaux, les agriculteurs en diversification, les artisans et susciter de telles démarches
- Se positionner sur le marché « locavore » et participer à la dynamique du Parc naturel du Pays des Collines et de la Wallonie picarde, ouvrir de nouveaux débouchés et encourager de nouveaux artisans
- S'associer avec des producteurs périphériques pour compléter et diversifier l'offre

Le projet vise l'ancrage économique local et le maintien du réseau commercial actuel ainsi que la création de lien entre acteurs locaux et citoyens et la valorisation et la pérennisation des circuits courts.

2. Justification du projet

Concernant les commerces de proximité, plusieurs voyants sont au rouge : alors qu'il n'existe déjà plus d'artisans alimentaires (boucher, boulanger), l'implantation récente d'une moyenne surface au centre d'Amougies est une concurrence très forte pour les petits indépendants tout en permettant un accès proche à une large gamme de produits. De plus, les commerces de proximité subissent déjà le phénomène de « commune dortoir » : l'emploi, la scolarisation et a fortiori les achats se déroulant majoritairement hors de Mont-de-l'Enclus. Il en résulte une difficulté d'accès aux produits locaux, qu'ils soient de Mont-de-l'Enclus ou des communes avoisinantes.

Du reste, la trame économique est toujours bien présente malgré les fermetures successives des manufactures jadis bien ancrées dans le paysage : des artisans, des indépendants sont implantés dans la commune mais semblent peu visibles, notamment pour les nouveaux « domiciliés ».

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

La mise en place de cette plateforme et les projets concrets qui en découleront pourront prendre appui sur la Maison Multi-Services (fiche 7), le cas échéant (local de réunion, local de vente). Des interactions pourront également être imaginées avec l'espace de co-accueil d'enfants (fiche 8), les logements pour seniors avec services (fiche 6) et, naturellement, le groupe d'achat solidaire (fiche 10).

A terme, l'atelier rural (fiche 24), envisagé à ce stade comme un projet de troisième priorité, pourrait venir en soutien à la plateforme ou à l'un de ses membres si le besoin s'en fait ressentir.

En outre, ce projet vise indirectement à contribuer au rebond d'attractivité des commerces locaux par un positionnement sur des produits de niche, tels que les produits de proximité.

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible**
 - Objectif 1.1 Renforcer les liens entre les habitants
 - **Objectif 1.3 Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens**

- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
- Objectif 2.4 Soutenir l'entrepreneuriat local

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Accès aux commerces de proximité	+	+	+
Interactions entre les producteurs et les commerçants : échange, partenariats, mutualisation, coopération	+		+
Soutien à l'activité économique en milieu rural	+		+

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Parc naturel du Pays des Collines - Commune
- Partenaire(s) : forum des artisans et des indépendants (lot 0), APAQ-W, artisans locaux, commune, la CLDR
- Sources de financement : Commune, APAQ-W

58/131

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Possibilités de financements à investiguer, notamment via l'APAQ-W
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
Sans objet
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...)
Sans objet
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Réunion d'information des commerçants et des producteurs locaux
 - Identification des besoins et des objectifs d'une plateforme d'échange
 - Mobilisation de ressources externes : PNPC, UVCW, APAQ-W
- Démarches administratives à réaliser
Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Collaboration étroite entre le Parc naturel et la commune

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Installation de la plateforme	1	PNPC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de membres de la plateforme	10	Commune
Nombre de réunions	4/an	Commune

10. Annexes

Sans objet

1. Description succincte du projet

Le projet doit prendre appui sur un groupe de citoyens ou une association locale porteuse dont l'action sera centrée sur la mobilisation et la coordination.

Le Groupe d'Achat Solidaire doit préciser sa forme (GAC, GAS/GASAP ou AMAP), les produits qu'il souhaite obtenir via le groupement (catégories d'aliments, types de productions), identifier les producteurs avec lesquels il souhaite travailler ainsi que les modalités de livraisons (lieu, fréquence, etc.) et de participation des membres (logistique, comptabilité, animation ou autres).

2. Justification du projet

Concernant les commerces de proximité, plusieurs voyants sont également au rouge : alors qu'il n'existe déjà plus d'artisans alimentaires (boucher, boulanger), l'implantation récente d'une moyenne surface au centre d'Amougies est une concurrence très forte pour les petits indépendants tout en permettant un accès proche à une large gamme de produits.

L'objectif du projet est de soutenir les producteurs locaux par la création de circuits courts et la vente direct de leurs produits dans un lieu central. La volonté communale est aussi de créer de la convivialité, du lien humain, de l'ancrage à la terre et de la Solidarité.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Au-delà d'un acte de santé individuel, la création d'un Groupe d'Achat Solidaire permet de soutenir l'économie et l'agriculture locale, éléments fondamentaux de la dynamique villageoise.

Ce projet pourra s'appuyer, au besoin, sur la Maison multi-services (local de distribution) et, inversement, intégrer des structures telles que les co-accueillantes (alimentation des enfants), les logements pour seniors (accès aux produits), le Forum des Artisans et des Indépendants (contact avec les producteurs, coopération avec les commerçants locaux) et avec les opérateurs touristiques locaux (valorisation touristique des produits locaux).

61/131

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible**
 - Objectif 1.1 Renforcer les liens entre les habitants
 - **Objectif 1.3 Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens**
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - Objectif 2.4 Soutenir l'entrepreneuriat local

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Valoriser les producteurs locaux	+		+
Créer du lien social	+		
Favoriser les circuits courts et le contact direct avec les producteurs	+	+	+
Soutenir la santé publique (cuisine maison, légumes)	+	+	+

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : groupement de citoyens à activer
- Partenaire(s) : Parc naturel du Pays des Collines, artisans locaux, forum des artisans et des indépendants (lot 0), accueillantes d'enfants, hébergeurs touristiques, école, Centre Protestant
- Sources de financement : à identifier

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Pas de porteur identifié à ce stade
 - Durant l'élaboration, un commerce centré sur les produits locaux « Manger ,etc. » s'est établi à Amougies
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Sans objet
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...)

Sans objet
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)

Sans objet
- Démarches administratives à réaliser

Sans objet
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Activation du Groupe d'Achat Solidaire	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de producteurs adhérents	4	Groupe d'achats
Nombre de consommateurs	15	Groupe d'achats

10. Annexes

Sans objet

AXE 1 – La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social

1.4. Optimiser la mobilité active

64/131

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place, sur base de l'Atlas des sentiers et des chemins vicinaux, un balisage et un entretien cohérent, intégré et hiérarchisé des sentiers afin que chacun puisse identifier aisément les connexions intra et intervillages possibles sur l'entité.

Le projet cible notamment la liaison Russeignies-Anserœul qui, actuellement, impose un important détour par Amougies.

Ce projet nécessite au préalable un recensement de l'état des sentiers, afin d'évaluer les aménagements nécessaires et leur pertinence dans la création d'un véritable maillage. Le critère utilitaire du sentier sera notamment un critère décisionnel.

Parallèlement à ce travail, une campagne d'information et de communication sera mise en place pour sensibiliser les propriétaires privés à l'obligation de rendre accessibles les sentiers communaux pertinents.

2. Justification du projet

« En termes de services (publics ou marchands), une plus forte concentration est observée à Amougies et à Anserœul. Cette concentration est plutôt favorable à une meilleure accessibilité de ceux-ci pour la population de par leur proximité des principaux lieux de résidence ou des principaux axes de communication (voiries, transport en commun). »² Les services sont donc, logiquement, présents dans les secteurs les plus denses mais doivent être rendu accessibles pour les habitants des villages ou quartiers plus éloignés (Orroir et Russeignies en priorité).

« (...) les catégories de la population sensibles, captives, dépendantes d'autres, ressentent les difficultés d'accès entre les villages, et parfois vers les pôles périphériques, comme une difficulté quotidienne qui peut se traduire par leur isolement social.

Par l'incomplétude du réseau doux, les jeunes, les enfants rencontrent des difficultés pour se rendre aux activités sportives ou récréatives. Par l'absence de transport spécifique, les personnes âgées rencontrent des difficultés d'accès aux services publics, aux commerces, aux activités 'seniors'. »³

Le projet vise à réduire la dépendance à la voiture, fortement ressentie sur l'entité, et à augmenter les connexions intervillages. Il s'agit également d'offrir aux populations captives une alternative à la voiture et/ou au réseau routier parfois insécurisant pour les petits déplacements locaux.

Il s'agit également de soutenir l'accès à l'unique école pour les enfants venant des autres villages de l'entité.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Il permet aux piétons et aux cyclistes de sécuriser leurs déplacements en proposant des voies de mobilité douce en site propre qui pourraient également devenir, à terme, des supports pour l'organisation de circuits balisés afin de développer l'attractivité touristique de l'entité (cf. fiche 23 : « Bienvenue vélo ! »).

Ce projet est également un complément indispensable aux autres projets de mobilité portant sur le covoiturage (connexion entre co voituriers) et le service de transport local (cf. fiches 12 et 13).

D'autre part, le réseau de sentiers permettra de soutenir d'autres projets de développement local tels que la Maison multi-services (cf. fiche 7).

² Extrait du diagnostic partagé

³ Idem note 2

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible**
 - Objectif 1.3 | Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens
 - **Objectif 1.4 | Optimiser la mobilité active**
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - Objectif 2.3 | Développer un réseau de loisirs verts

1. Description succincte du projet

L'essence de ce projet repose sur son caractère local et convivial. L'objectif est de se faire rencontrer des voisins, des proches ou des personnes qui ignorent parfois qu'ils font des trajets quotidiens identiques.

Le projet consiste à exploiter une structure informatique visant à faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de covoiturage sur l'entité, visant en priorité les déplacements scolaires des étudiants du secondaire et les travailleurs vers Tournai et Renaix. En fonction d'une analyse du marché en la matière, la démarche pourra s'appuyer sur des plateformes existantes, telles que Carpool.be et son application mobile ComOn.

Celle-ci sera promue par les principaux canaux locaux de communication : site internet communal (onglet spécifique avec portail local), bulletin communal et toutes-boîtes. Afin de conférer un caractère convivial au projet, celui-ci ne pourra se baser uniquement sur la plateforme internet. Ainsi, des séances d'information seront régulièrement organisées (notamment au moment de chaque rentrée scolaire) afin d'inciter les échanges et le contact direct.

Dans un second temps et en fonction du profil des utilisateurs du service de covoiturage, une aire de covoiturage pourra venir compléter l'offre mobilité de Mont-de-l'Enclus. Celle-ci permettra aux passagers d'y laisser leurs véhicules s'ils le souhaitent. Ce lieu devra donc être défini de concert avec les usagers et la commune de Mont-de-l'Enclus afin de déterminer un lieu pertinent conciliant sécurité des véhicules et minimisation des nuisances éventuelles.

2. Justification du projet

En surimpression des thématiques de disponibilité du logement et de disparition des services de proximité, la question de la mobilité apparaît en filigrane : les catégories de la population sensibles, captives, dépendantes d'autres, ressentent les difficultés d'accès entre les villages, et parfois vers les pôles périphériques, comme une difficulté quotidienne qui peut se traduire par leur isolement social.

Ce projet vise à réduire l'impact écologique et économique des déplacements scolaires des étudiants du secondaire et des travailleurs, souvent à destination de Renaix ou de Tournai.

La plateforme locale de covoiturage répond à des enjeux multiples. Gains économiques, augmentation de la cohésion sociale, réduction de la pollution environnementale, fluidification du trafic routier, ... Ce projet permet, à son échelle, de participer à ces enjeux collectifs majeurs.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Ce projet repose sur la qualité des outils de communication communaux (fiche 1), qui permettront – dans ce cas comme dans d'autres – de donner de l'ampleur aux initiatives communales.

Il s'agit également d'anticiper et de compléter la création d'un service de transport à la demande local (fiche 13), en mobilisant et sensibilisant les citoyens à l'amélioration de leur mobilité quotidienne.

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible**
 - Objectif 1.1 Renforcer le lien entre les habitants
 - Objectif 1.3 Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens
 - **Objectif 1.4 Optimiser la mobilité active**
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - Objectif 2.1 Agir pour l'environnement

67/131

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Limiter les kilomètres parcourus en voiture solo (GES, impact financier)		+	+
Créer du lien social, de la solidarité	+		
Limiter le nombre de véhicules dans l'espace public		+	
Encourager le transfert modal		+	

5. Localisation et statut

Sans objet pour la plateforme de covoiturage

A définir le cas échéant pour l'aire de covoiturage

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaire(s) : école d'Anserœul, ATL, Centre Protestant d'Amougies, citoyens
- Sources de financement : affiliation à Carpool.be gratuite, Commune pour l'aire de covoiturage

68/131

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Projet peu (pas) onéreux mais pas de porteur spécifique identifié à ce stade
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Sans objet
- Programme des travaux

Sans objet
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Inscription à Carpool.be (gratuit)
 - Intégration de la plateforme locale dans le site web communal
 - Promotion de l'outil via les différents canaux de communication locaux
 - Organisation d'une séance de présentation annuelle, avant le début d'année scolaire (fin août)
 - Evaluation du besoin en parking de covoiturage
- Démarches administratives à réaliser

Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Communication récurrente et visibilité de l'outil

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation du projet

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Inscription à Carpool.be	1	AC
Organisation de séances d'information	1/an	AC
Création d'une aire de covoiturage	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de citoyens inscrits sur Carpool.be	2% de la population	AC
Nombre de covoitureurs	15	AC
Nombre de voitures sur l'aire de covoiturage	10	AC

69/131

10. Annexes

Sans objet

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mobiliser des partenariats locaux qui permettront de proposer aux habitants de Mont-de-l'Enclus un service de transport à la demande local.

Le transport à la demande est un service qui ne fonctionne que lorsqu'au moins une réservation a été enregistrée. Les différentes modalités de son opérationnalisation seront précisées lors de l'activation de la fiche :

- service de transport communal ou de taxi social
Ce projet pourrait constituer une extension d'activité pour des entreprises de titre-service ou pourrait se baser sur du bénévolat, comme proposé actuellement par certaines mutualités.
- horaires libres ou horaires imposés
- prise en charge à domicile ou itinéraires prédéfinis
- modalités de réservation : centrale téléphonique, interface web, application

2. Justification du projet

Les catégories de la population sensibles, captives, dépendantes d'autres, ressentent les difficultés d'accès entre les villages, et parfois vers les pôles périphériques, comme une difficulté quotidienne qui peut se traduire par leur isolement social.

Par l'incomplétude du réseau doux, les jeunes, les enfants rencontrent des difficultés pour se rendre aux activités sportives ou récréatives. Par l'absence de transport spécifique, les personnes âgées rencontrent des difficultés d'accès aux services publics, aux commerces, aux activités 'seniors'.⁴

Le projet vise à réduire la dépendance à la voiture et à faciliter les déplacements des personnes. Le transport à la demande est en effet une solution pertinente pour les territoires ruraux où la demande de transport est diffuse et l'offre peu nombreuse.

Afin de compléter et d'affiner l'offre proposée par les TEC, il y a lieu de mettre en place un service de transport collectif à la demande qui permettra de soutenir l'ancrage local des personnes fragilisées en leur assurant l'accès aux services, commerces, activités disponibles dans l'entité.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

- Amélioration de la qualité de vie des catégories de population dites captives, en complémentarité avec la création de logement pour seniors avec services (cf. fiche 6)
- Amélioration de l'accès aux services publics et à la Maison multi-services (cf. fiche 7)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social**
 - Objectif 1.3 | Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens
 - **Objectif 1.4 | Optimiser la mobilité active**

⁴ Extrait du diagnostic partagé

AXE 2 – La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux

2.1. Agir pour l'environnement

71/131

1. Description succincte du projet

Dans la lignée des actions du Plan MAYA déjà menées sur le territoire de Mont-de-l'Enclus, le projet consiste à aménager un espace didactique centré sur les abeilles et la ruche et un support d'animations sur la nature et l'environnement.

Il s'agit de doter la commune d'un outil d'information et de sensibilisation sur le rôle de l'abeille dans l'écosystème et sur le rôle de l'apiculteur. Il s'agit d'y développer non seulement le fonctionnement de la ruche et le rôle de l'apiculteur mais aussi les menaces qui pèsent sur les abeilles et les moyens d'action possible par les citoyens et les responsables publics. La structure se veut également un support pour la formation de futurs apiculteurs.

Le rucher didactique de Mont-de-l'Enclus est un espace de rencontre entre citoyens et apiculteurs et entre apiculteurs. Il permet d'accueillir des groupes, scolaires ou extra-scolaires. La dynamique à mettre en place autour de ce nouvel équipement repose sur un partenariat étroit entre les différents acteurs naturalistes et culturels locaux : Centre Protestant, Parc naturel du Pays des Collines, Contrat de Rivière Escaut-Lys, guides nature du Pays des Collines, apiculteurs locaux (cercle apicole, etc.), CPAS, écoles.

La localisation privilégiée, dans les espaces verts du Centre Protestant d'Amougies, permet de prolonger des animations déjà menées par le Parc naturel du Pays des Collines et de valoriser les terrains de l'ASBL. Le rucher offre une diversification des animations qui y sont déjà proposées. En outre, l'accueil de groupes pourra bénéficier des infrastructures déjà existantes.

Les aménagements à prévoir portent sur la création d'une structure légère et l'aménagement de ses abords directs, permettant aux visiteurs de voir la vie des abeilles (en réalité et via des supports didactiques) tout en assurant leur sécurité. Un soin particulier sera accordé à l'intégration paysagère du rucher.

2. Justification du projet

73/131

La qualité environnementale de Mont-de-l'Enclus est reconnue au travers de son appartenance au Parc naturel du Pays des Collines d'une part, de son attractivité récréative et résidentielle d'autre part.

Aussi, le besoin s'est manifesté de développer cette dimension du territoire par la mise en place de petits projets concrets, notamment en lien avec ce qui existe déjà au niveau local (associatif local, Plan MAYA, Parc naturel du Pays des Collines).

Le projet de rucher didactique apporte en outre une dimension pédagogique valorisable dans l'accueil des groupes et des visiteurs et dans la sensibilisation des habitants.

La dimension rurale du projet se manifeste sous différentes dimensions :

- La convivialité d'un espace tel qu'un rucher didactique, dont l'une des valeurs principales est la sensibilisation via la pédagogie.
- La dimension locale du projet, qui permet de mobiliser différents partenaires autour d'un projet commun.
- L'envie de préserver et amplifier l'une des ressources locales majeures qu'est le milieu naturel, et dont l'économie locale bénéficie directement.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Plusieurs projets ont un lien indirect avec le projet de rucher didactique et permettront de lui donner de l'ampleur : le déploiement de l'ASBL « Place Aux Jeunes Amougies » via la Maison Multi-Services (fiche 7) qui sera l'un des principaux porteurs de ce projet, la création d'une plateforme des producteurs locaux (fiche 9) qui permettra d'inscrire le rucher dans une logique de circuits courts, la Quinzaine de la Nature (lot 0) en tant qu'interface de valorisation et de vulgarisation du milieu naturel local.

De plus le développement de ce rucher sur le site du Centre Protestant d'Amougies permettra d'une part de garantir la qualité de l'accompagnement indispensable à cet équipement, d'autre part d'offrir au site une diversification supplémentaire de ses activités d'accueil de groupes (classes vertes, stages).

Enfin, le projet s'inscrit en directe complémentarité avec la démarche MAYA amorcée à Mont-de-l'Enclus en 2012.

3. Lien à la stratégie du PCDR

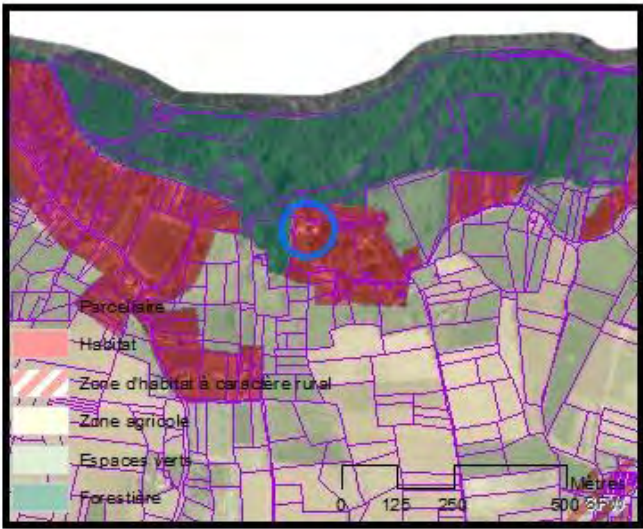
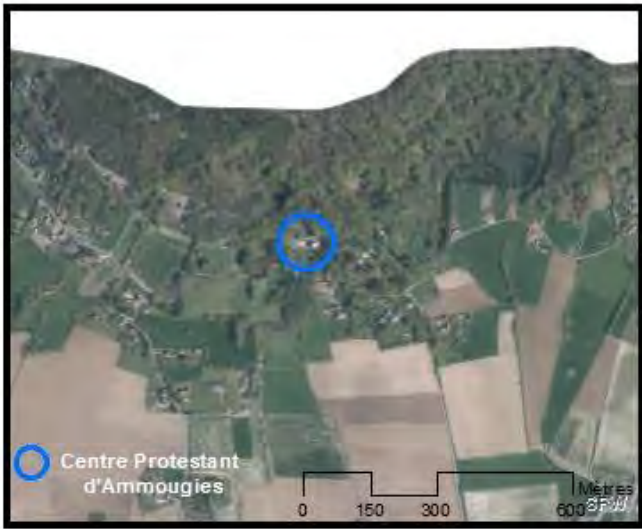
- Axe 1 | La ruralité accessible
 - Objectif 1.1 Renforcer les liens entre les habitants
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - **Objectif 2.1 Agir pour l'environnement**
 - Objectif 2.3 Développer un réseau de loisirs verts

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Créer du lien	+		
Sensibiliser à l'environnement	+	+	
Soutenir la population d'abeilles		+	+

5. Localisation et statut

74/131



Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Centre Protestant d'Amougies, rue Verte Voie, 16 à Amougies
La localisation proposée est un centre de rencontre et d'hébergement qui accueille tout au long de l'année des groupes dans un cadre

Statut de propriété

Propriété privée

Statut au Plan de secteur

Plan Communal d'Aménagement dit « du

naturel arboré, sur le flanc du mont de l'Enclus. C'est également un lieu de rassemblement des jeunes enclusiens, encadrés dans le cadre de l'activité « Places Aux Jeunes Amougies » (PACA).

La création d'un rucher permettra d'y développer de nouvelles animations et de sensibiliser le public de passage.

Renard »
Zone d'habitat

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Centre Protestant d'Amougies
- Partenaire(s) : Commune, Parc naturel du Pays des Collines, Contrat de Rivière Escaut-Lys, guides nature du Pays des Collines, IPES (école provinciale d'horticulture), la FRUPAH - Fédération des unions professionnelles apicoles du Hainaut, les apiculteurs enclusiens, l'école d'Anserœul, ATL, CPAS
- Sources de financement : Semaine de l'arbre (Wallonie)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
Il s'agit d'un projet porté par des structures associatives locales
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
Sans objet
- Programme des travaux
 - Aménagement de la structure
 - Mise en place de la ruche et de l'essaim
 - Mise en place d'une signalétique
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
Réalisation d'un dossier dans le cadre de la Semaine de l'Arbre (RW)
Obtention d'une subvention
- Démarches administratives à réaliser
 - Convention entre les différents partenaires pour réalisation et gestion
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Organisation d'animations spécifiques
 - Communication
 - Entretien périodique

75/131

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- <u>Aménagement de la structure</u>	3.000€	Région wallonne – DGO3 - Semaine de l'arbre
- <u>Acquisition de (s) l'essaim(s) et de(s) ruche(s)</u>	800€/ruche	
- <u>TVA</u>	798€	
Total (TFC)	4.598€	

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Installation du rucher	1	Centre protestant

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'animations autour du rucher	10/an	Centre protestant

76/131

10. Annexes

Sans objet

1. Description succincte du projet

Le projet s'appuie sur une réflexion menée par le Parc naturel du Pays des Collines (cf. annexe) et dont la CLDR a rapidement souhaité être le relais.

Vu son implantation en frange du RAVeL des Collines (ligne 83), le circuit d'interprétation se greffe sur la structure porteuse de la randonnée vélo en Wallonie picarde : il sera donc bien visible de ses usagers d'une part, il en enrichira le parcours d'autre part.

Il s'agit d'aménager un circuit de découverte de la zone humide située entre la Rhosnes, ruisseau local qui se jette plus loin dans l'Escaut, et l'ancienne ligne de chemin de fer, aujourd'hui aménagée en RAVeL des Collines (Ligne 87, de l'Escaut à Flobecq).

Des observatoires à oiseaux existent déjà (financés par le S.P.W., Projet Conservation de la Nature 2010) : le projet consiste donc à aménager un cheminement le long de la Rhosnes afin que les promeneurs puissent accéder dans de bonnes conditions aux aménagements déjà réalisés. Le circuit sera agrémenté des équipements didactiques nécessaires (point départ, panneaux d'information) et de mobilier (poubelles, aire de pic-nic).

Les aménagements effectués resteront légers afin de minimiser leur impact sur la faune, la flore et le régime hydrologique de cette zone naturelle. Ils prendront place sur la zone d'emprise exploitée pour le curage de la Rhosnes en 2015.

La zone d'implantation du circuit d'interprétation se situe principalement sur le lit majeur de la Rhosnes. Dans sa partie la plus large, il s'agit d'une zone naturelle complètement occupée par la végétation : c'est la zone d'observation privilégiée où ont été implantés les observatoires. Aucun autre aménagement particulier n'a été effectué pour l'instant.



77/131

2. Justification du projet

Mont-de-l'Enclus est caractérisé par trois entités paysagères distinctes. D'abord, le mont de l'Enclus, à la fois point d'appel visuel et point de vue panoramique, il est également caractérisé par sa très forte occupation boisée. L'Escaut, qui effleure la commune, influence le paysage du nord-ouest enclusien en jouant le contraste avec le mont tout proche. Enfin, la plaine, sillonnée par la Rhosnes, est caractérisée par la présence des noyaux villageois et par la prédominance des espaces agricoles.

Il s'agit dans ce cas de rendre visible, dans le respect du lieu, un espace naturel riche en biodiversité et sensibiliser le public sur la préservation des paysages et la diversité du milieu naturel intrinsèque.

Ce projet vient compléter l'offre récréative locale pour les randonneurs, cyclotouristes et locataires d'hébergements touristiques.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

- Support de développement de la Quinzaine de la Nature (Lot 0)
- Développement de l'attractivité récréative de Mont-de-l'Enclus et amélioration des retombées pour le secteur HORECA et les hébergements touristiques ;
- Inscription dans les actions du Plan MAYA, notamment la sensibilisation des citoyens

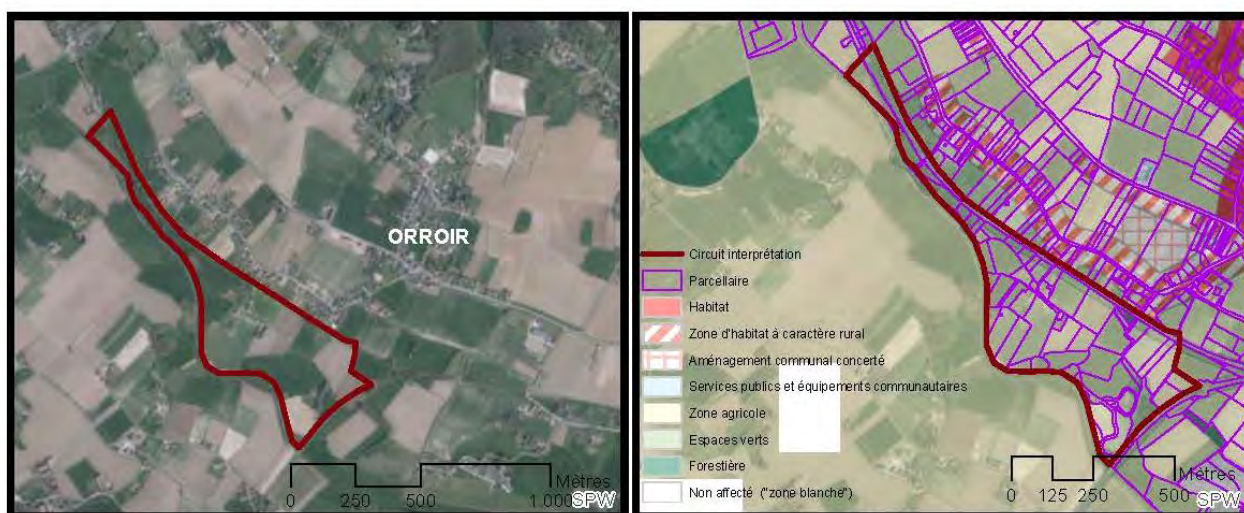
3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - **Objectif 2.1 | Agir pour l'environnement**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Sensibiliser à la nature	+	+	
Développer le tourisme vert	+	+	+
S'appuyer sur un équipement touristique existant			+
Intégrer les risques de nuisances sur le milieu naturel (mobilier)		+	

5. Localisation et statut



Localisation et présentation du périmètre d'intervention

L'intervention sera concentrée sur la berge droite de la Rhosnes, au niveau de la zone d'emprise exploitée pour le curage du cours d'eau.

Statut de propriété

Berges : S.P.W. (voies non navigables)
Assise de l'ancienne voie de chemin de fer : commune

Statut au Plan de secteur

Zone d'espaces verts, zone agricole

Autres

Recommandations du Plan MAYA
Zone Natura 2000 du Pays des Collines

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Commune, Commission de Gestion Natura 2000, la CLDR, Groupe Action « Environnement », PNPC, CREL, ATL, Guides Nature, CPA, PAJA...
- Sources de financement : Commissariat Général au Tourisme – DGO3

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Projet déjà étudié par l'équipe technique du Parc naturel du Pays des Collines
 - Site relevant dans son entièreté du domaine public (commune et voies non navigables)
 - Valorisation d'investissements déjà réalisés (implantation d'observatoires à oiseaux)
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
 - Implantation de 3 observatoires à oiseaux en berges de Rhosnes
 - Schéma d'intention (Parc naturel du Pays des Collines)
- Programme des travaux
 - Réfection des sentiers
 - Nettoyage, élagage ponctuel des arbres
 - Mise en place d'une signalétique
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Convention faisabilité
 - marché de services : désignation d'un auteur de projet
 - avant-projet en concertation avec la CLDR et les riverains
 - plans, métrés et cahiers spéciaux des charges
 - Convention réalisation
 - Marché de travaux : désignation de l'entreprise de travaux
 - Suivi du chantier
- Démarches administratives à réaliser
 - Conventions faisabilité et réalisation à négocier avec la Région wallonne – SPW – DGO3
 - Vérification des limites de propriétés
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Communication
 - Entretien périodique

79/131

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Réfection des sentiers	50€/ml*3620m = 181.000€	DGO3 - DR 80% - 198.052,80€ CGT (équipement signalétique) : 1.500€
Pose d'une signalétique	500€/unité * 3u = 1.500€	
Elagage	5000€	
Frais d'études et coordination de chantier (10% du montant des travaux)	18.750€	
- <u>TVA</u> Total (TFC)	43.312,50€ 249.562,50€	

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

80/131

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception des travaux	1	Commune

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'animations effectuées par des professionnels sur le site	15 par an	Guides nature/PNPC/CREL, CPA...

10. Annexes



CIRCUIT DECOUVERTE DE LA LIGNE 83

- Vous vous trouvez sur le site de l'ancienne ligne de chemin de fer 83 qui commençait à Courtrai et aboutissait ici, à Orroir. Celle-ci fût ouverte le 1^{er} juin 1869. Elle permit de favoriser l'expansion économique de la région grâce aux transports de diverses marchandises. La rapidité d'acheminement des colis permettait d'expédier du poisson frais de Flandre vers les hôtels de Mont de l'Enclus. Des centaines de travailleurs de la région l'empruntaient également pour se rendre dans les charbonnages du Borinage, les usines textiles et autres.
- Outre ces aspects, la ligne 83 était aussi fort empruntée pour le tourisme. Des voyageurs des grandes villes belges et du nord de la France se rendaient régulièrement à l'Enclus Du Haut.
- Le 2 août 1958, aussi bien le service passager que le transport de marchandises furent abandonnés sur toute la longueur de la ligne. La superstructure fût complètement enlevée en 1965. Plus loin sur le parcours, vous découvrirez la jonction entre la ligne 83 et la ligne 87 (Tournai-Enghien).



La gare d'Orroir
(1915)



Orroir
Une diligence pour
le Mont de l'Enclus (1904)



Code du promeneur dans la nature:

- J'emporte mes déchets et respecte les installations
- Je garde mon chien en laisse et je respecte la quiétude des lieux
- Je ne cueille pas de plantes



Bienvenue sur le circuit de découverte de la ligne 83. Celui-ci vous permettra de découvrir différents aspects paysagers de Mont de l'Enclus.

Vous découvrirez des faciès paysagers de types bocage et champêtre mais également de larges plaines agricoles. Vous apercevrez en outre le grand massif boisé qui couronne Mont de l'Enclus. N'hésitez pas à y faire l'une ou l'autre visite.

Sur ce circuit, une aire de pique-nique est à votre disposition, des panneaux d'information jalonnent votre promenade et des observatoires agrémentent ce parcours. Le circuit fait environ 3,620 km. Il est déconseillé aux personnes à mobilité réduite.



CIRCUIT DECOUVERTE DE LA LIGNE 83

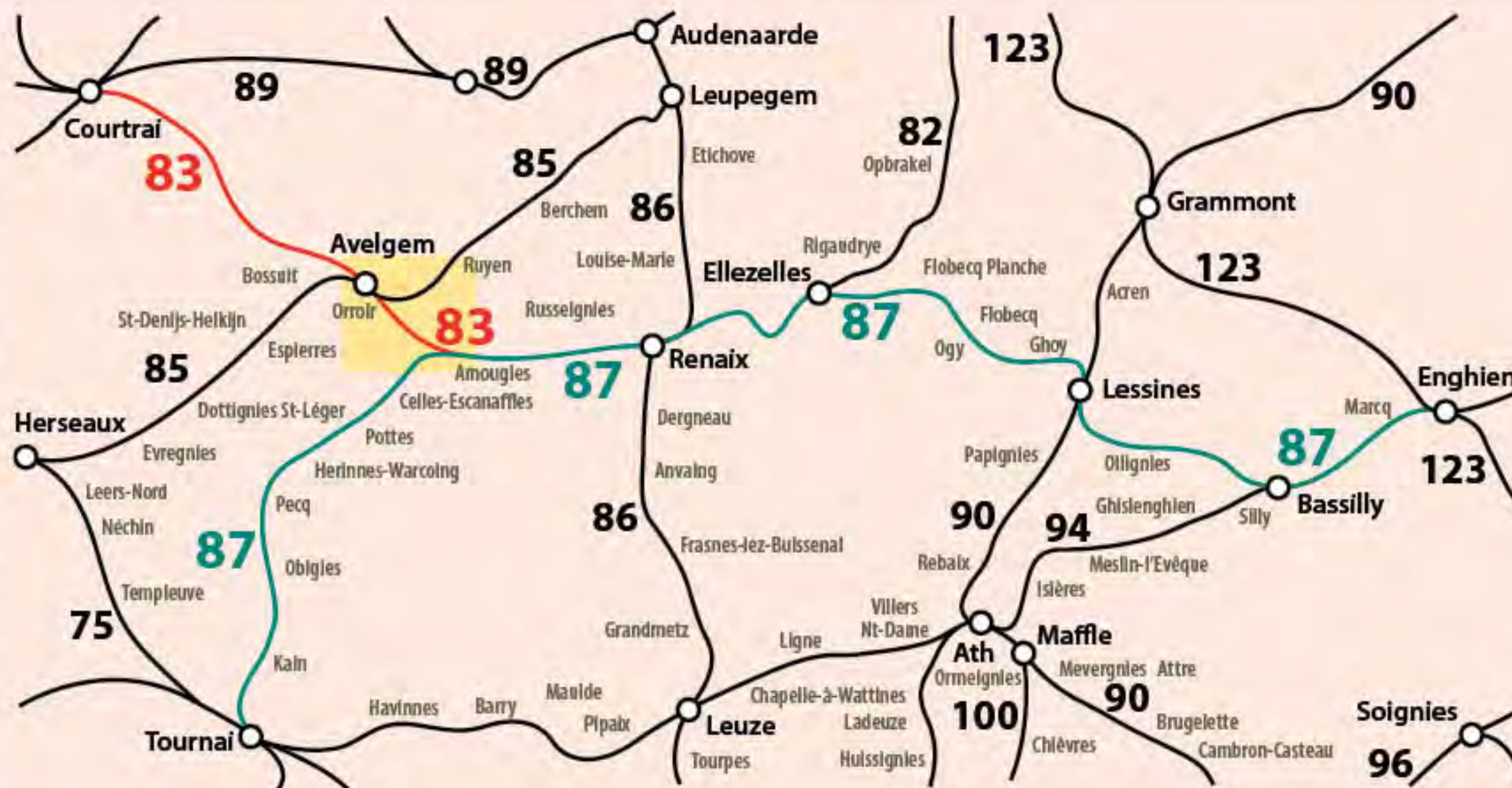
« Point de jonction de la ligne 87 avec la ligne 83 »

C'est ici que se croisaient la ligne 83 : Courtrai-Renaix et la ligne 87 reliant Tournai à Enghien.
La ligne 87 a été ouverte en deux temps : Amougies-Pecq, le 5 juin 1882 et Pecq-Tournai, le 1er novembre 1882.

La ligne 87 servait au transport de diverses marchandises produites par les entreprises et commerces de l'époque : textile, sucre, matériaux de construction, métaux, poissons frais, épices... Le transport des voyageurs était également assuré sur cette ligne : les habitants des villages qui ne trouvaient pas de travail dans leurs communes utilisaient le chemin de fer pour se rendre dans les grandes villes offrant un salaire.

C'était un moyen rapide de se déplacer, même en empruntant plusieurs lignes successives, car par mauvais temps, les routes de l'époque n'étaient pas toutes pavées ; le chemin de fer fut extrêmement important dans la croissance économique de la région.

Le chemin de fer a permis à une classe sociale moins aisée de pouvoir devenir touriste du rail vers des destinations plus lointaines et a ainsi favorisé le secteur touristique dans notre région.



Emplacement du circuit découverte de la ligne 83.



CIRCUIT DECOUVERTE DE LA LIGNE 83

Paysages

Selon les endroits où vous vous situez dans le Parc naturel du Pays des Collines, il vous est possible d'observer des faciès bocagers composés d'un réseau de haies, d'alignements de saules têtards, de vieux vergers hautes tiges, de peupleraies ou encore des paysages ouverts.

Alignements de saules têtards :



Le saule têtard, encore appelé « **chôke** » dans le Pays des Collines, n'est pas une variété de saule, mais bien le résultat de l'étêtage du saule blanc (*Salix alba*). Ils jouent un rôle très important dans la nature :

- abri pour la chouette chevêche
- protection du bétail,
- « pompe à eau » (prairies humides)
- anciennement pour la vannerie
- délimitation des parcelles.

Le Parc naturel du Pays des Collines participe à la sauvegarde du saule têtard en prodiguant des conseils relatifs à la bonne taille du saule et en procédant régulièrement à la distribution de perches pour la replantation.

Peupleraies :

Les peupliers font partie de la famille des salicacées (comme le saule). Aujourd'hui, on trouve de nombreuses espèces hybrides appelées « cultivars », adaptés à chaque station.

Les peupleraies sont souvent implantées en fond de vallée car le peuplier tolère des terrains relativement humides. Il peut vivre jusqu'à 70 ans et croît rapidement (2 à 3 m par an ! dans son jeune âge).

Ils sont plantés en « blocs » de plusieurs dizaines d'ares. On les utilise pour la fabrication des allumettes, de boîtes à fromage, de cageots, de palettes...

A proximité des zones habitées, il convient de distinguer les peupliers mâles des peupliers femelles (espèce dioïque). Ce sont les peupliers femelles qui produisent du coton à l'intérieur desquelles se trouvent des graines, parfois accusées de provoquer des allergies. Chez les hybrides, ces graines sont stériles. Le bouturage reste donc le seul moyen de renouveler ces peuplements.



Openfield (ou paysage de champs ouverts)

Les grandes caractéristiques de ce paysage sont l'uniformité des parcelles et l'absence de clôtures autour des champs ou d'arbres dans les champs.



A l'origine, c'est l'assolement triennal qui était responsable de la création de l'openfield. Au XX^e siècle, l'intense mécanisation agricole a entraîné la destruction de certains éléments du paysage bocager : haies, alignements d'arbres...

Or, les cultures poussant à ces endroits sont plus vulnérables face aux caprices de la météo (vents desséchants, verse de céréales...) ou face aux maladies.

En effet, l'absence d'éléments végétaux de grande taille, ne permet plus au vent d'être freiné et n'offre plus d'habitats pour les auxiliaires des cultures.



CIRCUIT DECOUVERTE DE LA LIGNE 83

Observatoires

Dans ce milieu bocager, à proximité d'un cours d'eau, il est possible d'observer de nombreux oiseaux...



- **Pic épeiche** (*Dendrocopos major*) :
observez l'arbre mort en face : les trous sur le tronc trahissent l'endroit où les pics se nourrissent d'insectes !



- **Pic vert** (*Picus viridis*) :
lui se nourrit au sol, principalement de fourmis



- **Chouette chevêche** (*Athena noctua*)
niche dans le tronc creux des saules têtards



- **Fauvette à tête noire** (*Sylvia atricapilla*)
et son chant mélodieux



Mésange bleue
(*Cyanistes caeruleus*)



Mésange charbonnière
(*Parus major*)



Mésanges à longue queue
(*Aegithalos caudatus*)



- **Bruant jaune**
(*Emberiza citrinella*)
qui affectionne les milieux lui offrant des plantes à graines

Photos : Eddy Calonne et PnPc

... et quelques
petits mammifères.



Belette
(*Mustela nivalis*)



Mulot
(*Apodemus sylvaticus*)



Campagnol
(*Arvicola terrestris*)

ainsi que : **hérisson** (*Erinaceus europaeus*) , **renard** (*Vulpes vulpes*) et
diverses **chauves-souris** qui se nourrissent d'insectes en vol, à la surface de l'eau ou en glanant sur les feuilles d'arbres.



CIRCUIT DECOUVERTE DE LA LIGNE 83

Histoire de "Rhosnes"

La Rhosnes (Ronne, en néerlandais) est un petit cours d'eau coulant d'est en ouest en Hainaut, c'est un affluent de l'Escaut.



La Rhosnes prend sa source dans le bois d'Antoing, en amont de Grand Rieu, sur la commune de Frasnes, traverse Frasnes, Ellignies, Anvaing, Wattripont, Amougies, borde le Mont de l'Enclus par le sud (Orroir) et se jette dans l'Escaut au nord d'Escanaffles.



Dans les années 1970, la Région wallonne a procédé à une rectification du tracé de la Rhosnes, qui va alors, isoler le moulin Saint Pierre du cours d'eau.

En 2011, le Parc naturel du Pays des Collines avec le soutien du SPW a contribué à la restauration du maillage écologique et à la valorisation paysagère de la Rhosnes sur Mont de l'Enclus : plantation de cordons arbustifs sur certaines berges, plantation d'herbacées typiques de milieux humides en pied de berges (Iris, Lysimaque, Phragmite, Salicaire, Jonc, ...) et pose d'observatoires.

AXE 2 – La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux

2.2. Valoriser le patrimoine local

87/131

1. Description succincte du projet

De nombreux éléments de patrimoine sont présents dans le paysage enclusien mais, faute d'interventions adaptées, ils tendent à se dégrader ou sont imperceptibles des habitants ou des touristes.

Le projet s'appuie sur trois phases d'action

- Un inventaire du patrimoine local axé sur :
 - l'identification et la caractérisation du petit patrimoine ;
 - l'actualisation de l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC). Cet inventaire intégrera notamment le statut de propriété du bien, la caractérisation de son état, sa géolocalisation et, dans la mesure du possible, la collecte d'informations historiques.

Cette démarche, prérequis indispensable aux suivantes, s'appuiera sur la mobilisation locale : Commission Patrimoine, Cercle d'Histoire Local, entre autres.

Cet inventaire inclut également la hiérarchisation des biens selon leur état sanitaire et selon leur « valeur » patrimoniale.

- Des démarches de préservation seront enclenchées, en fonction de la classification précitée et des opportunités (moyens humains et financiers) :
 - Sensibilisation et information des propriétaires sur les aides à la restauration
 - Mobilisation des fonds du Petit Patrimoine Populaire lorsque c'est pertinent ou d'autres fonds spécifiques (appels à projet ponctuels, journées du Patrimoine)
 - Organisation de chantiers participatifs
- Démarches de valorisation
 - Création d'une fiche découverte à destination des habitants et des opérateurs touristiques locaux
 - Participation aux Journées du Patrimoine

89/131



2. Justification du projet

Le projet s'inscrit dans la volonté de développer et enrichir l'ancrage local, notamment autour de petit patrimoine. Par la valorisation de ces éléments de paysage, il s'agit également d'améliorer la qualité du cadre de vie, élément important souligné par les Enclusiens.

Le caractère rural du projet réside en la volonté de préserver les traces de l'histoire enclusienne en tant que support de l'ancrage local d'une part, en tant que vecteurs potentiels d'un nouvel essor d'autre part (valorisation touristique et culturelle, mobilisation citoyenne).

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs
 - o S'agissant de petit patrimoine, ce projet vise à compléter et élargir l'offre touristique actuelle de Mont-de-l'Enclus, principalement concentrée à l'Enclus-du-Haut, en proposant à la découverte des personnes hébergées dans les gîtes des petits éléments de patrimoine à proximité, accessible à pied ou à vélo (réseau points-nœuds) (cf. fiche 23, « Bienvenue vélo ! »)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social
 - Objectif 1.1 | Renforcer les liens entre les habitants
- o **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - **Objectif 2.2 | Valoriser le patrimoine local**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Ancrer le patrimoine et l'histoire locale dans le quotidien et le paysage	+		
Améliorer la qualité du cadre de vie	+	+	
Diversifier les points d'intérêt touristique			+
Intervenir en amont (principe de précaution)	+		+
Intégrer une gestion environnementale adéquate		+	

90/131

5. Localisation et statut

Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Sera précisé grâce à la première étape du projet (réalisation d'un inventaire)

- o Le projet vise à améliorer la qualité du cadre de vie, notamment par la pérennisation du petit patrimoine local et ainsi éviter les « ruines » dénaturantes
- o Le projet vise à mobiliser les citoyens (associatif local, propriétaires) autour des éléments d'ancrage qu'est le petit patrimoine local

Statut de propriété

Sera précisé grâce à la première étape du projet (réalisation d'un inventaire)

Statut au Plan de secteur

Sera précisé grâce à la première étape du projet (réalisation d'un inventaire)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commission « Patrimoine » (lot 0)
- Partenaires : Cercle d'Histoire Locale, propriétaires privés, commune
- Sources de financement : S.P.W. – DGO3 (Petit Patrimoine Populaire Wallon), commune, privé

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Une Commission « Patrimoine », créée en parallèle de l'élaboration du PCDR (lot 0), et le Cercle d'Histoire Locale peuvent rapidement mobiliser leurs membres à la réalisation de l'inventaire
 - Le projet ne nécessite, a priori, pas de gros investissement financier
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Sera précisé grâce à la première étape du projet (réalisation d'un inventaire)
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces,...)

Sera précisé grâce à la première étape du projet (réalisation d'un inventaire)
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Concertation entre la Commission « Patrimoine » et le Cercle d'Histoire Locale : établissement d'un programme de travail, méthodologie de l'inventaire (contenu, supports, encodage), répartition des tâches, programmation temporelle
 - Réalisation de l'inventaire
 - Classification des éléments de patrimoine sur base de leur état sanitaire, de leur statut de propriété, de leur « valeur patrimoniale »
 - Interventions de sauvegarde le cas échéant
 - Sensibilisation des propriétaires
 - Organisation de chantiers de restauration
 - Création de supports de valorisation
 - Recherche historique
 - Création, édition et diffusion de fiches de valorisation
- Démarches administratives à réaliser
 - Statut de propriétés des biens inventoriés
 - Introduction de demande de subsides auprès du Petit Patrimoine
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Sensibilisation des hébergeurs touristiques à la valorisation du Petit Patrimoine Local

91/131

8. Estimation globale du coût

Sera déterminé ultérieurement en fonction des éléments identifiés au sein de l'inventaire.

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
« Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »		(document, rapport, carnet, registre,...)

Réception définitive des travaux	1 par an	AC
Nombre de subsides « Petit patrimoine » sollicité	1 par an	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'éléments de petit patrimoine entretenu par des propriétaires privés (sans intervention publique)	1 par an	AC
Nombre d'animations locales organisées autour du petit patrimoine local	1 par an	AC ou Cercle d'Histoire Locale

10. Annexes

Sans objet

1. Description succincte du projet

Le projet proposé dans ce PCDR vise d'une part à engager des actions publiques, lorsque cela est possible et nécessaire, de sauvegarde du patrimoine ; d'autre part à sensibiliser les propriétaires privés de biens d'intérêt patrimonial sur la cause et les moyens disponibles pour les pérenniser. Le cas échéant, des opérations foncières communales pourront être envisagées.

La valorisation de ce patrimoine pourra être le support de moments de partage, d'échange, de rencontre entre les habitants de la commune autour d'éléments forts de leur paysage quotidien.

2. Justification du projet

Jusqu'à la seconde moitié du 20ème siècle, Mont-de-l'Enclus comptait plusieurs manufactures, principalement concentrées dans le centre d'Amougies autour de la gare, qui généraient de nombreux emplois locaux (la filature UCO, Melsens, etc.). Ces activités ont laissé plusieurs éléments de patrimoine dont les plus emblématiques semblent être le site des entreprises UCO et les logements ouvriers adjacents.

Le mont développe une vocation touristique qui remonte au début du 20ème siècle. Là, ce sont des résidences aux tendances Art Déco qui jalonnent les voiries menant au sommet, quant à lui plutôt axé sur l'HORECA.

Les anciennes gares complètent ce rapide survol du patrimoine industriel et économique enclusien.

Ce patrimoine, qui immortalise le passé florissant de Mont-de-l'Enclus, est actuellement laissé pour compte et risque de se dégrader s'ils ne bénéficient d'aucune intervention. Dans de nombreux cas, des bâtiments ne sont pas occupés ; ils se dégradent et dégradent le cadre bâti. La nouvelle taxe communale sur les bâtiments inoccupés est un premier élément qui devrait contribuer à endiguer ce phénomène.

Le projet s'inscrit dans la volonté de développer et enrichir l'ancrage local, notamment autour de petit patrimoine. Par la valorisation de ces éléments de paysage, il s'agit également d'améliorer la qualité du cadre de vie, élément important souligné par les Enclusiens.

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social
 - Objectif 1.1 | Renforcer les liens entre les habitants
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - **Objectif 2.2 | Valoriser le patrimoine local**

1. Description succincte du projet

Il s'agit de compléter le réseau des espaces publics accessibles au milieu associatif enclusif en s'appuyant sur des bâtiments de patrimoine local pour en faire des lieux de vie.

Sur proposition de la Fabrique d'église enclusive, représentée au sein de la CLDR, le projet consiste à ouvrir les espaces de culte à la vie culturelle et associative locale : moyennant la création d'une Convention-type d'occupation par la Fabrique d'église et des modalités de réservation à préciser, certaines églises de Mont-de-l'Enclus pourront être valorisées au profit de l'ensemble de la population.

En fonction des besoins et des attentes locales (qui devront être précisés à l'activation de la fiche), des petits aménagements spécifiques pourront être effectués : création ou aménagement d'un petit espace de réunion, acquisition de mobilier spécifique (supports mobiles pour exposition, luminaires, etc.).

Il s'agit en outre d'intégrer le patrimoine historique dans le quotidien, le présent de ses habitants. Ces lieux, réappropriés par les habitants, ne seront donc plus figés dans le temps mais redeviendront des éléments constitutifs de la dynamique des villages, pérennisant et renforçant leur valeur patrimoniale.

2. Justification du projet

La trame associative constitue un support privilégié d'intégration sociale. Sa diversité, et c'est bien le cas à Mont-de-l'Enclus, permet de toucher un maximum de personnes. Les clubs, les ateliers, les expositions, les rassemblements sont autant d'occasion de créer un réseau de connaissances locales qui contribuent à donner sens et attachement à l'endroit où l'on a choisi de vivre.

Néanmoins, la richesse associative enclusive apparaît éparpillée, peu lisible et peu coordonnée. Elle semble donc peu accessible aux habitants, plus spécialement les personnes nouvellement arrivées, ceux-là qui ont souvent plus de mal à s'intégrer dans une communauté nouvelle. »

La valorisation des éléments de patrimoine local pourra participer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, élément important souligné par les Enclusiens.

Le projet conjugue valorisation du patrimoine local, besoins spécifiques en espaces associatifs de proximité (déjà riches par les deux maisons de village, la salle communale d'Amougies et la Maison des Randonneurs mais parfois insuffisants ou inadaptés à certaines manifestations) et rationalisation des investissements publics.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

- Soutien au milieu associatif local : diversification des activités proposées, mobilisation des acteurs locaux et des habitants

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 | La ruralité accessible : des services, du logement, de la mobilité, du lien social
 - Objectif 1.1 | Renforcer les liens entre les habitants
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - **Objectif 2.2 | Valoriser le patrimoine local**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Ancrer le patrimoine et l'histoire locale dans le quotidien et le paysage	+		
Améliorer l'utilisation des ressources bâties locales	+		+
Encourager les liens et les contacts citoyens	+		

5. Localisation et statut

Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Eglises d'Amougies, d'Orroir, d'Anserœul, de Russeignies : préciser l'implantation du projet à l'activation de la fiche.

Les éventuels aménagements auront lieu à l'intérieur des bâtiments

Par définition, les églises se trouvent le plus souvent au cœur des villages : c'est bien le cas dans les villages de Mont-de-l'Enclus. Le projet contribue donc à valoriser le patrimoine de cœur de village tout en offrant des espaces culturels de proximité aux habitants et au milieu associatif.

Statut de propriété

Fabrique d'église Saint-Bavon (Amougies),
fabrique d'église Saint-Paul (Anserœul),
fabrique d'église Saint-Brice (Orroir), fabrique
d'église Saint-Amand (Russeignies)

Statut au Plan de secteur

- Amougies : zone d'habitat
- Anserœul, Orroir et Russeignies : zone d'habitat à caractère rural

95/131

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Fabrique d'église
- Partenaires : commune, CLDR, Commission patrimoine
- Sources de financement : à préciser à l'activation de la fiche, en fonction des éventuels besoins d'équipement

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Le besoin en espace associatif a été identifié par la CLDR mais n'est pas jugé urgent du fait de l'existence de deux maisons de village (à Amougies et à Orroir), de deux locaux sociaux (à Russeignies et à Anserœul), d'une salle communal (à Amougies).
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
Sans objet
- Programme des travaux
A préciser en fonction des besoins en équipements des espaces, le cas échéant.
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)

- Prises de contact avec les fabriques d'église afin de préciser les possibilités offertes, les besoins de chaque partie, les obligations légales (sécurité, accueil de public)
 - Conditions d'accès (règlement d'ordre intérieur, limites d'utilisation)
 - Loyer
 - Evaluation des travaux éventuellement nécessaires
 - Edification d'une Convention-type de mise à disposition des espaces, destinée aux utilisateurs/locataires
 - Evaluation des équipements nécessaires, en fonction de l'utilisation des bâtiments
- Démarches administratives à réaliser
- Accueil de public (contrôles de sécurité) : contact avec les Pompiers et la Police locale
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Convention de mise à disposition

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation du projet

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Validation de la convention-type par les partenaires	1	Fabriques d'églises, AC
Validation de sécurité	1	Pompiers, police

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de manifestations non religieuses organisées dans une église encluse	5/an	Fabriques d'églises

10. Annexes

Sans objet

AXE 2 – La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux

2.3. Développer un réseau de loisirs vert

97/131

1. Description succincte du projet

Le projet s'articule en deux temps :

- En première phase, il s'agit de mener une **étude de mobilité** visant à déverrouiller les nœuds de déplacement, principalement routier, et les problèmes de cohabitation des différents flux de visiteurs. L'étude doit identifier des flux de circulation lisibles permettant l'accès aux différentes aires de stationnement et aux commerces de l'Enclus du Haut tout en privilégiant la sécurité et le confort des promeneurs et des cyclistes. Il s'agit en outre de vérifier les besoins en stationnement, en période creuse comme en période d'afflux.

Sur base du plan de circulation, le consultant de l'étude détaillera les aménagements éventuellement nécessaires à la mise en place des flux de circulation : trottoirs, zones de croisement si nécessaire, balisage, etc.

Afin de garantir le bon déroulement de l'étude et la cohérence des recommandations finales, les partenaires que sont la Commune de Kluisbergen, le Parc naturel du Pays des Collines et le Département Nature et Forêts seront étroitement associés aux réflexions.

Les riverains, et en particulier les commerçants et le secteur HORECA, seront étroitement associés aux réflexions afin d'en garantir l'appropriation par chacun et le bon fonctionnement général du système préconisé.

- En seconde phase, il s'agit de réaliser les **aménagements nécessaires** au fonctionnement du plan de circulation préconisé par l'étude de mobilité.

2. Justification du projet

La circulation et l'utilisation des aires de stationnement existantes ne permettent ni une bonne fluidité ni un stationnement intégré sur le site de l'Enclus du Haut les jours de forte affluence (week-end et vacances scolaires).

L'Enclus-du-Haut a fait l'objet d'aménagements lors du PCDR précédent : les trottoirs et les abords de la Maison des Randonneurs ont été rénovés entre 1995 et 2003. Ces aménagements ont permis de sécuriser les déplacements piétons le long des établissements HORECA et des commerces.

Néanmoins, les flux de circulation observés lors des journées d'affluence, les quiproquos générés par les sens uniques « saisonniers » et le manque de lisibilité du balisage vers les aires de stationnement engendrent un inconfort des différents visiteurs et une anarchie peu attractive.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de revalorisation de l'Enclus-du-Haut, en complémentarité des projets de Schéma directeur du Paysage (fiche 20), de valorisation du site du Renard (fiche 21) et de création d'un pôle de loisirs actifs (fiche 22).

La démarche se positionne en lien direct avec la volonté de soutenir l'économie locale, en particulier l'HORECA : comme l'a montré l'analyse du territoire (Partie A), ce secteur est encore pourvoyeur d'emploi local et doit être soutenu dans le cadre de la stratégie proposée par ce PCDR.

Ce projet vient en soutien aux projets suivants : fiche 15 « circuit d'interprétation le long de la Ligne 87 » et fiche 23 « Bienvenue Vélo ! ».

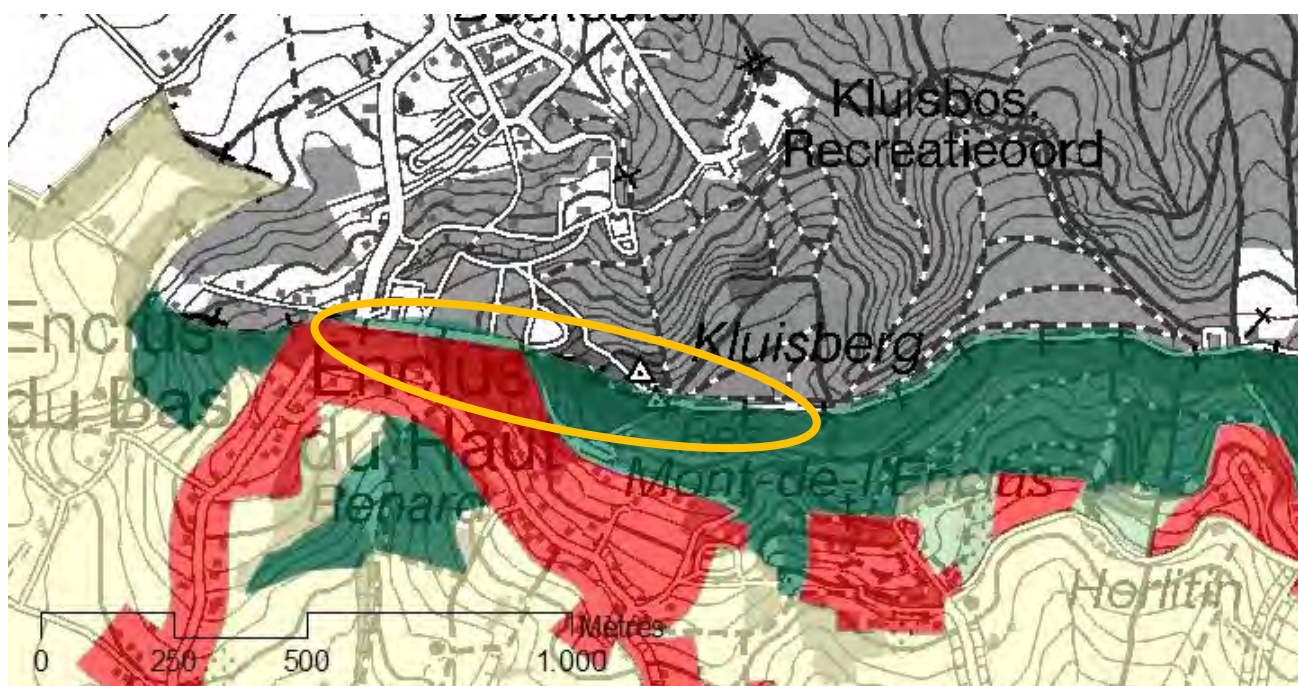
3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - **Objectif 2.3 | Développer un réseau de loisirs verts**
 - Objectif 2.4 | Soutenir l'entrepreneuriat local

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Améliorer de l'accessibilité au pôle touristique enclusien			+
Améliorer la cohabitation entre les différents modes de transports		+	
Soutenir l'économie locale			+

5. Localisation et statut



Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Lieu-dit Enclus-du-Haut (Avenue Albert Opsomer, Chemin du Renard, Sparrendreef, Torendreef), Orroir et Kluisbergen

Le projet vise à mieux faire cohabiter la fréquentation du lieu (notamment les véhicules) avec le cadre naturel et paysager de l'Enclus du Haut

L'étude de mobilité portera sur les voiries de l'Enclus du Haut qui subissent l'afflux des véhicules les jours de forte fréquentation (week-end et vacances scolaires).

Il s'agit de voiries étroites, pour certaines en mauvais état du fait du cadre boisé et de la forte fréquentation. Le balisage actuel ne permet pas la lisibilité des aires de stationnement et l'accès aisé à ceux-ci.

Statut de propriété

Voiries communales

Statut au Plan de secteur

Zones d'habitat et forestière
PCA dit « du Renard »

101/131

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Commune de Kluisbergen, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Parc naturel du Pays des Collines, S.P.W. (DNF), commerçants locaux, CLDR, Forum des indépendants (lot 0)
- Sources de financement : CITW

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - o Programmation logique des projets portant sur la redynamisation de l'Enclus-du-Haut, projet permettant d'objectiver les besoins en matière de mobilité
 - o Cohérence avec le projet introduit dans le cadre de l'appel à projet 2016 du FEADER (annexe de la fiche 22)
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
 - o Depuis les derniers aménagements réalisés avec le Développement Rural, aucune intervention n'a été opérée.
 - o La démarche de revalorisation globale du pôle touristique de l'Enclus-du-Haut a été introduite lors de l'appel à projet FEADER 2016.
- Programme des travaux

L'étude préalable permettra de définir les travaux à éventuellement prévoir.
- Planification

L'étude préalable permettra de définir les travaux à éventuellement prévoir.
- Démarches administratives à réaliser
 - o Marché public de service : désignation d'un bureau d'études spécialisé en mobilité
 - o Marché public de travaux : désignation d'une entreprise de travaux public et/ou de balisage routier
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - o Mettre en application les recommandations de l'étude

8. Estimation globale du coût

102/131

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- <u>Réalisation de l'étude</u>	40.000 €	CITW
- <u>TVA</u>		
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception de la version finale de l'étude	1	AC

Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
-------------------------	--------------	------------------------

« <i>Quels sont les effets du projet ?</i> »		(document, rapport, carnet, registre,...)
Diminution du nombre de véhicules verbalisés	-20%	Police locale
Augmentation du taux de fréquentation de l'Enclus du Haut	+5% après 5 ans	AC ou PNPC
Taux de satisfaction des visiteurs	85%	Enquête (AC)

10. Annexes

Sans objet

1. Description succincte du projet



Le projet vise à doter la Commune de Mont-de-l'Enclus d'un outil de valorisation de son cadre paysager.

Il s'agit avant tout d'établir une base objective et partagée centrée sur le paysage propre à l'Enclus-du-Haut. L'étude préconisée doit permettre d'identifier les points et les lignes de vue paysagères d'intérêt à l'Enclus du Haut, de les caractériser afin d'en préserver la valeur et de les sublimer dans le cadre de l'attractivité touristique du site tout en justifiant leur préservation d'une éventuelle urbanisation.

Le projet propose :

- d'identifier les sites de vue panoramique et les ambiances paysagères locales qui donnent à l'Enclus-du-Haut son attrait ;
- de définir des prescriptions et des recommandations afin de préserver les points de vue remarquables, de les valoriser, et le cas échéant, d'en recréer en certains endroits stratégiques ;
- de réaliser les aménagements nécessaires à leur valorisation touristique : mobilier et signalétique.

Pour mener à bien cette démarche, le processus s'intégrera dans les nouvelles orientations portée par la législation relative aux Parcs naturels, et notamment l'adoption prochaine, à l'échelle du Parc naturel du Pays des Collines, d'une Charte paysagère (arrêté en cours d'élaboration).

2. Justification du projet

« Mont-de-l'Enclus est caractérisé par trois entités paysagères distinctes. D'abord, le mont de l'Enclus, à la fois point d'appel visuel et point de vue panoramique, il est également caractérisé par sa très forte occupation boisée. L'Escaut, qui effleure la commune, influence le paysage du nord-ouest enclusien en jouant le contraste avec le mont tout proche. Enfin, la plaine, sillonnée par la Rhosnes, est caractérisée par la présence des noyaux villageois et par la prédominance des espaces agricoles.

Cet ensemble harmonieux offre un attrait particulier d'un point de vue esthétique qui se traduit par une attractivité spécifique pour la commune, sur les plans résidentiel et touristique.

(...)

L'attractivité touristique a pour créneau principal les loisirs familiaux et la proximité de la nature : elle est donc très liée à la qualité de l'environnement. Cet attrait se répercute dans l'économie locale avec les secteurs HORECA et commercial qui se sont développés autour d'elle, dans le

hameau de l'Enclus-du-Haut principalement. Cette dynamique touristique s'appuie non seulement sur les richesses intrinsèques de la commune mais également sur les différents outils de valorisation mis en place à l'échelle supra-locale, principalement dans le domaine de la randonnée (cyclo-touristique et pédestre) ou par l'entremise du Parc naturel du Pays des Collines. En outre, Mont-de-l'Enclus dispose d'une offre en hébergement touristique variée. »⁶

Par la volonté de relancer de l'attractivité touristique sur l'Enclus du Haut, le projet s'inscrit en lien direct avec la volonté de soutenir l'économie locale, en particulier l'HORECA : comme l'a montré l'analyse du territoire (Partie 1), ce secteur est pourvoyeur d'emploi local et est soutenu dans le cadre de la stratégie proposée par ce PCDR. Au-delà, des retombées sont attendues dans toute la commune : création de nouveaux établissements HORECA, commerciaux et de production locale, diversification agricole.

L'Enclus du Haut s'inscrivant dans le réseau des Monts de Flandre flamande et française, il s'agit également d'un projet porté non seulement à l'échelle de la Wallonie picarde mais également à l'échelle de la Wallonie.

L'étude permettra notamment de donner des orientations complémentaires, des recommandations pour l'aménagement du site du Renard (fiche 21) et une base pour les supports didactiques.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Ce projet est en lien direct et complémentaire avec les autres projets de valorisation de l'Enclus-du-Haut :

Fiche 17 – Valoriser le patrimoine industriel et touristique de Mont-de-l'Enclus

Fiche 19 – Réaliser une étude de mobilité et des aménagements à l'Enclus du Haut

Fiche 21 – Valoriser le site du Renard

Fiche 22 – Créer un pôle de loisirs actifs

Fiche 23 – Mobiliser les opérateurs touristiques locaux dans la démarche « Bienvenue Vélo ! »

106/131

3. Lien à la stratégie du PCDR

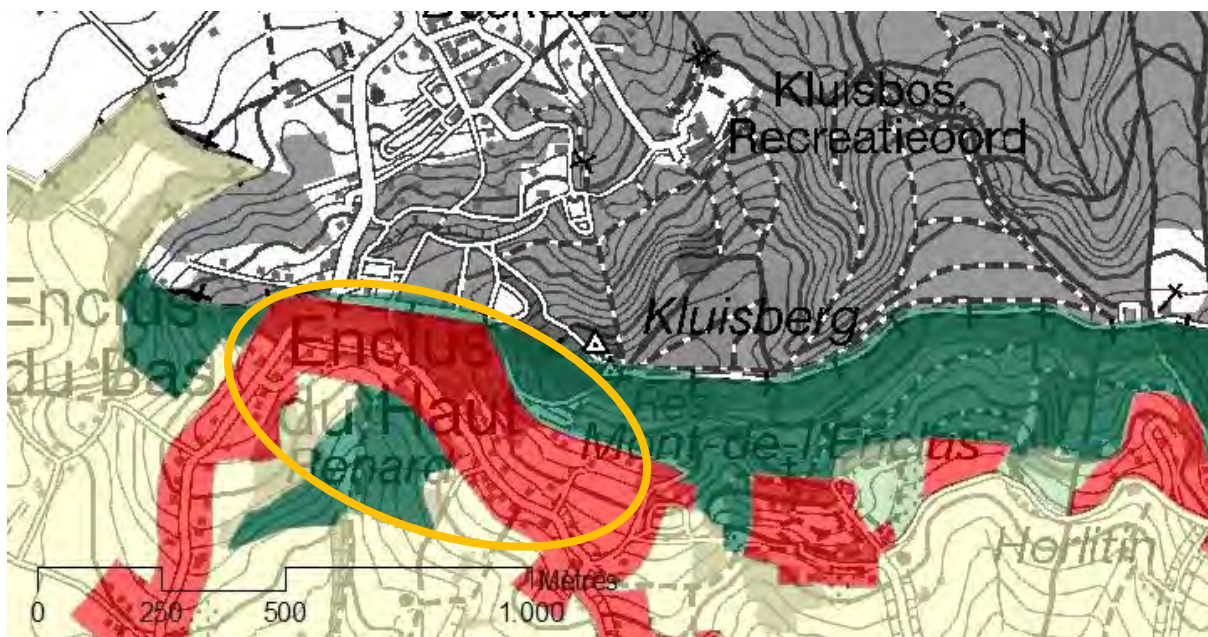
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - 2.1 Agir pour l'environnement
 - **2.3 Développer un réseau de loisirs verts**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Valoriser de la ressource locale « Paysage »	+	+	+
Préserver l'attractivité touristique et résidentielle de l'Enclus du Haut		+	+
Sensibiliser les citoyens et les touristes à la qualité paysagère	+	+	+

⁶ Extrait du diagnostic partagé

5. Localisation et statut



Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Lieu-dit Enclus-du-Haut, Orroir

La zone d'étude porte sur tout le sommet de l'Enclus du Haut, et notamment les ouvertures paysagères le long des rues du Renard et Enclus-du-Haut ainsi que de l'avenue Albert Opsomer.

Cette zone, attractive depuis plusieurs décennies sur le plan touristique, a été investie par des établissements HORECA et des villégiatures puis, à la faveur d'un plan de secteur permissif, par des habitations. La description des caractéristiques de la commune (partie A) montre d'ailleurs la privatisation du paysage qui en découle.

Statut de propriété

Public et privés

Statut au Plan de secteur

Zones d'habitat et forestière
PCA dit « du Renard »

107/131

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Commune de Kluisbergen, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Parc naturel du Pays des Collines, S.P.W. DGO3 (DNF), commerçants locaux, CLDR, Forum des Indépendants...
- Sources de financement : Commune (à investiguer)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le cadre final de cette étude sera précisé par l'adoption définitive de l'arrêté fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la Charte paysagère. Le projet pourra être lancé dans la foulée.

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Une première ébauche de Charte paysagère avait été réalisée à l'échelle du Parc naturel du Pays des Collines au début des années 2000, par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, sur base du décret sur les Parcs naturels de 1987, aujourd'hui abrogé.

- Programme des travaux

L'étude préalable permettra de définir les travaux à éventuellement prévoir.

- Planification

L'étude préalable permettra de définir les travaux à éventuellement prévoir.

- Démarches administratives à réaliser

- Marché public de service : désignation d'un bureau d'études spécialisé en mobilité
- Marché public de travaux : désignation d'une entreprise de travaux public et/ou de balisage routier

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation du projet

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception de la version finale de l'étude	1	AC

108/131

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Augmentation du taux de fréquentation de l'Enclus du Haut	+5% après 5 ans	AC,
Taux de satisfaction des visiteurs	85%	Enquête (AC)

10. Annexes

Sans objet

1. Description succincte du projet reformuler projet

Le projet vise à valoriser un terrain compris dans un ensemble dont la vocation historique est tournée vers le tourisme et qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions par le passé, notamment en Développement Rural pour l'aménagement de l'espace public. Il s'agit de poursuivre cette revalorisation de l'Enclus-du-Haut, en respectant les ressources naturelles et paysagères existantes et en s'appuyant sur les ressources économiques (HORECA) déjà implantées.

Il s'agit d'aménager cette parcelle de 91 ares, bénéficiant d'un très beau belvédère sur la plaine enclusienne, en un espace où le paysage est valorisé et expliqué, comme un point d'arrêt pour les visiteurs et en appui des aires de stationnement le cas échéant.

Etant donné le potentiel et la localisation dont cette parcelle bénéficie, des aménagements complémentaires pourront venir s'y greffer : aire de stationnement pour voitures et mobil-homes, verger didactique, aire de jeux pour les enfants.

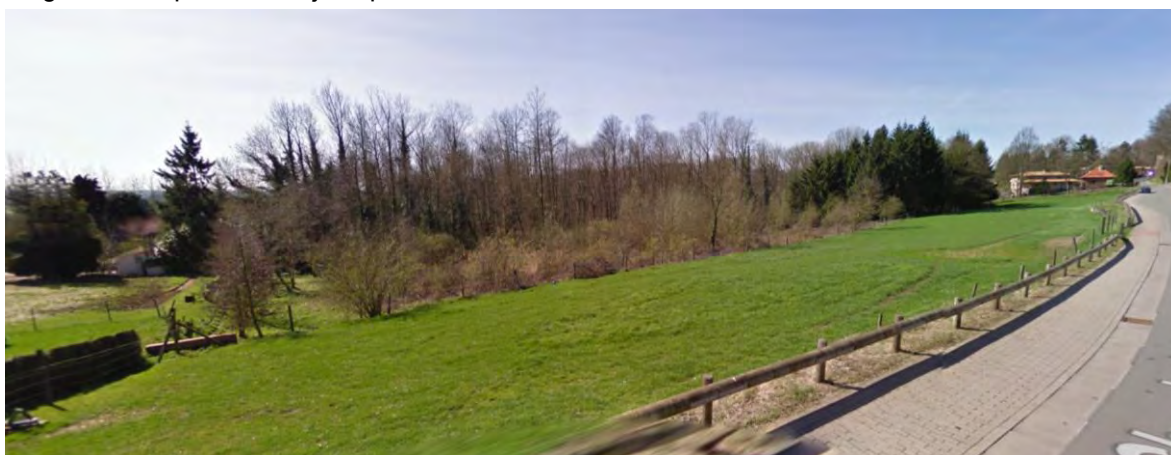


Figure 4 - Vue d'ensemble du terrain communal

109/131

2. Justification du projet

Par la volonté de relancer de l'attractivité touristique sur l'Enclus-du-Haut, le projet s'inscrit en lien direct avec la volonté de soutenir l'économie locale, en particulier l'HORECA : comme l'a montré l'analyse du territoire (Partie A), ce secteur est pourvoyeur d'emploi local et est soutenu dans le cadre de la stratégie proposée par ce PCDR. Au-delà, des retombées sont attendues dans toute la commune : création de nouveaux établissements HORECA, commerciaux et de production locale, diversification agricole.

L'aménagement du site du Renard vise donc à améliorer l'attractivité de l'Enclus-du-Haut en offrant non seulement une opportunité de stationnement supplémentaire et intégrée mais également des équipements complémentaires de détente et de contemplation.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Ce projet est en lien direct et complémentaire avec les autres projets de valorisation de l'Enclus-du-Haut :

Fiche 17 – Valoriser le patrimoine industriel et touristique de Mont-de-l'Enclus

Fiche 19 – Réaliser une étude de mobilité à l'Enclus-du-Haut et des aménagements

Fiche 20 – Elaborer un Schéma directeur du Paysage à l'Enclus-du-Haut et des aménagements

Fiche 22 – Créer un pôle de loisirs actifs « Aventure »

Fiche 23 – Mobiliser les opérateurs touristiques locaux dans la démarche « Bienvenue Vélo ! »

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Axe 1 | La ruralité accessible
 - 1.4 Optimiser la mobilité active
- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - 2.1 Agir pour l'environnement
 - 2.2 Développer un réseau de loisirs verts
 - 2.3 Soutenir l'économie locale

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Améliorer l'attractivité touristique de l'Enclus du Haut			+
Sensibiliser les citoyens et les visiteurs à l'environnement et au paysage	+	+	
Diversifier la trame écologique		+	
Imperméabiliser les surfaces et augmenter le ruissellement (risque à minimiser dans les options d'aménagement)		-	

5. Localisation et statut

110/131



Figure 5 - Localisation et statut (IDETA, 2017)

Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Rue du Renard

Statut de propriété

Commune

Statut au Plan de secteur

Zone d'habitat - PCA dit « du Renard » en cours de révision

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Parc naturel du Pays des Collines
- Sources de financement : S.P.W.-DGO3 (DR)– DGO4 - Infrasport

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
Nécessité d'intégrer les aménagements du site du Renard dans le projet plus vaste et global de création d'un pôle de loisirs sur l'Enclus du Haut, nécessitant pour sa part l'élaboration d'un plan financier et une réflexion globale sur la réorientation des espaces.
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
Sans objet
- Programme des travaux
Création d'une aire de jeu, création d'un espace consacré à la découverte du paysage, aménagement paysager favorable à la biodiversité, création d'une aire de stationnement (voiture et motor-home)
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
 - Convention-faisabilité
 - Désignation d'un bureau d'étude par procédure de marché public
 - Elaboration d'un plan d'aménagement et d'un métré détaillé
 - Convention-réalisation
 - Désignation d'une entreprise de travaux
 - Réception des travaux
- Démarches administratives à réaliser
 - Conventions faisabilité et réalisation à négocier avec la RW – SPW - DGO3
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Promotion touristique des équipements
 - Organisation d'animations spécifiques
 - Entretien régulier (espace vert, propreté)

111/131

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation du projet

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Création d'une aire de jeux	1	AC
Création d'un verger didactique	1	PNPC
Création d'une aire de stationnement	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'animations organisées	3/an	AC,

10. Annexes

Sans objet

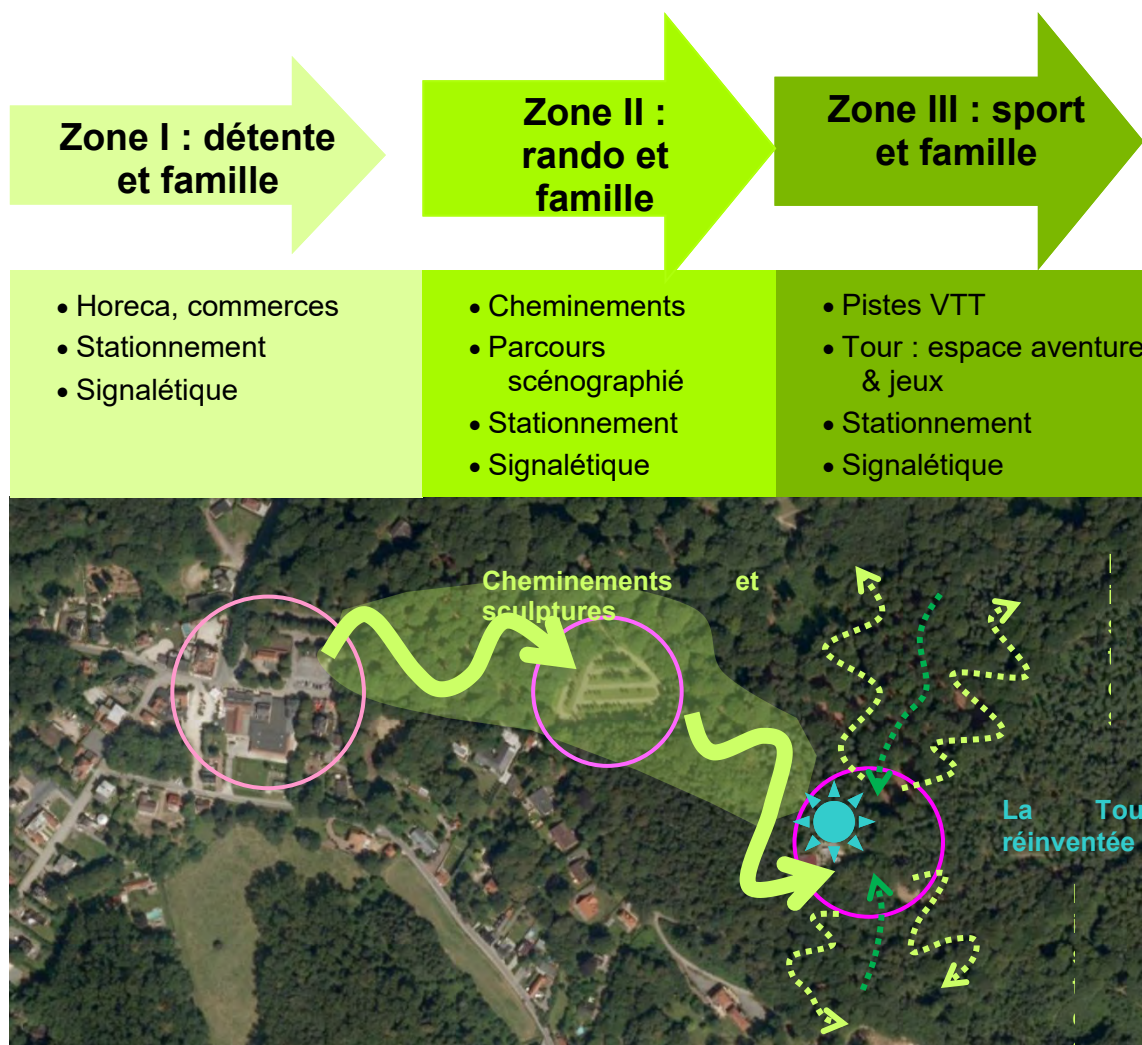
1. Description succincte du projet

Ce projet vise la création, sur le site de l'Enclus du Haut, d'un ensemble d'actions et aménagements répartis sur 3 zones distinctes et à vocation différentes mais complémentaires. Ce projet s'appuie sur celui qui a été introduit dans l'appel à projet FEADER 2014-2020 mais non retenu pour cette programmation.

Il comporte 4 axes:

1. La mise en cohérence des espaces tant sur le versant flamand que sur le versant wallon : gestion des flux de visiteurs, signalétique et signalisation épurée et homogène, lisibilité des aires de stationnement ;
2. La création d'un circuit artistique de land art, structurant l'Enclus du Haut : valorisation et mise en scène de la Tour, création d'un cheminement de 4,4km, création de saynètes artistiques, ludiques et identitaires ;
3. Le développement d'un pôle aventure VTT, véritable réseau de pistes capitalisant sur le relief du site, l'environnement forestier, les acteurs du lieu : création de pistes vertes, rouges et noires et de pistes de remontée, marquage et balisage du site ;
4. L'inscription du site de l'Enclus du Haut dans les réseaux d'itinérance douce de la Wallonie picarde et le positionnement fort d'un pôle VTT, moteur du réseau VTT régional.

Il s'agit de positionner et d'intégrer le mont de l'Enclus dans l'offre touristique de la chaîne des Monts (Mont-Saint-Aubert, monts des Cats, Cassel, Noir, Rouge, Kemmel)



113/131

2. Justification du projet

La forêt et les reliefs du mont de l'Enclus appellent le promeneur, le randonneur, les VTTistes mais aucun équipement ne leur permet de réellement être en immersion, d'entrer « en forêt », d'y découvrir un univers dépaysant, relaxant ou défoulant.

Des besoins spécifiques ont été identifiés dans le cadre de l'introduction de la fiche-projet FEADER, jointe en annexe : pérenniser et renforcer qualitativement l'existant ; valoriser les ressources naturelles, topographiques, paysagères et bâties du site ; positionner l'Enclus du Haut comme destination touristique par l'élargissement de l'offre et son adéquation avec de nouvelles clientèles ; maîtriser et gérer la mobilité sur le site ; soutenir le secteur HORECA et favoriser les retombées économiques vers les producteurs locaux ; renforcer le positionnement du site dans les dynamiques touristiques supra-locales.

Le projet vise à revaloriser un site dont la vocation historique est tournée vers le tourisme et qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions par le passé, notamment en Développement Rural pour l'aménagement de l'espace public. Il s'agit de poursuivre cette revalorisation de l'Enclus du Haut, en respectant les ressources naturelles et paysagères existantes et en s'appuyant sur les ressources économiques (HORECA) déjà implantées.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Ce projet est en lien direct et complémentaire avec les autres projets de valorisation de l'Enclus-du-Haut :

Fiche 17 – Valoriser le patrimoine industriel et touristique de Mont-de-l'Enclus

Fiche 19 – Réaliser une étude de mobilité à l'Enclus du Haut et des managements

Fiche 20 – Elaborer un Schéma directeur du Paysage à l'Enclus du Haut et des aménagements

Fiche 21 – Valoriser le site du Renard

Fiche 23 – Mobiliser les opérateurs touristiques locaux dans la démarche « Bienvenue Vélo ! »

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - **Objectif 2.3 | Développer un réseau de loisirs verts**
 - Objectif 2.4 | Soutenir l'entrepreneuriat local

114/131

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Développer l'attractivité touristique de l'Enclus du Haut		-	+
Investir la zone naturelle (risques d'incidences à intégrer dans la conception)		-	
Faciliter l'accès au sport et aux loisirs	+		

5. Localisation et statut

Localisation et présentation du périmètre d'intervention

Lieu-dit Enclus-du-Haut, Orroir

Statut de propriété

Propriétés privées et publiques

Statut au Plan de secteur

Zones d'habitat et forestière

PCA dit « du Renard »

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Partenaires : Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Parc naturel du Pays des Collines, opérateurs touristiques locaux, CLDR
- Sources de financement : Wallonie, nouvel appel à projets FEADER

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
Projet ambitieux nécessitant des partenariats et un montage financier à consolider (recherche de financements, convergence des acteurs)
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)
 - Acquisition de la Tour par la Commune
 - Introduction d'un dossier de financement FEADER 2017-2020 (non retenu)
- Programme des travaux
 - Aménagement de cheminements
 - Implantation de mobilier dédié : land-art, habillage de la Tour, signalétique touristique et directionnelle
 - Création de pistes VTT (descentes et remontées, aménagement technique, signalétique)
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)
La mise en œuvre du projet repose sur une étape préalable de recherche de financement et d'élaboration d'un masterplan précis des aménagements à réaliser, s'appuyant sur le concept porté lors de l'appel à projet FEADER.
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Désignation d'un gestionnaire d'infrastructure
 - Promotion des équipements à l'échelle locale (commune) et supra-locale (Wallonie picarde)
 - Entretien régulier

115/131

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation du projet

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réception définitive des travaux	1	AC
Inauguration des infrastructures	1	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de visiteurs/an	A préciser	AC

10. Annexes

Plaquette « Revitalisation du site touristique Enclus du Haut » FEADER 2014-2020

Plan wallon de Développement Rural

Feader 2014-2020

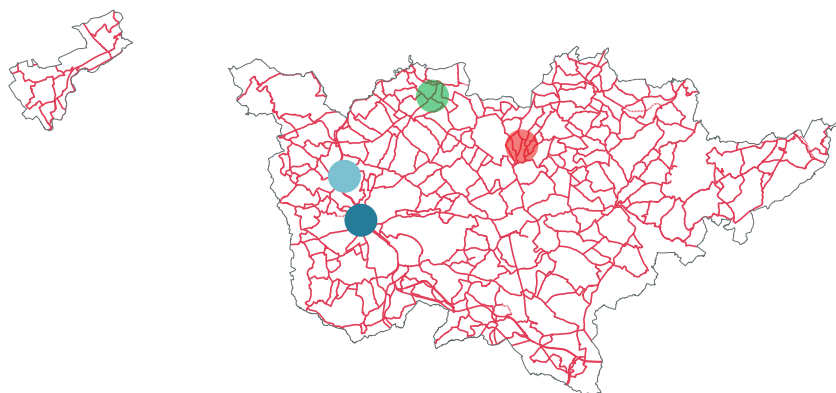


Revitalisation du site touristique Enclus du Haut (Mont de l'Enclus)

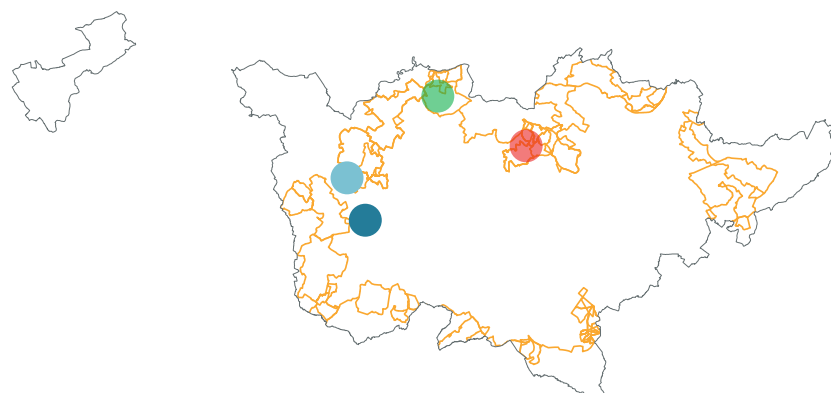
Sur base d'un concept de développement territorial partagé et validé

Mesure 7: Services de base et rénovation de village
Sous-mesure 7.5 : Investissements dans de petites infrastructures touristiques

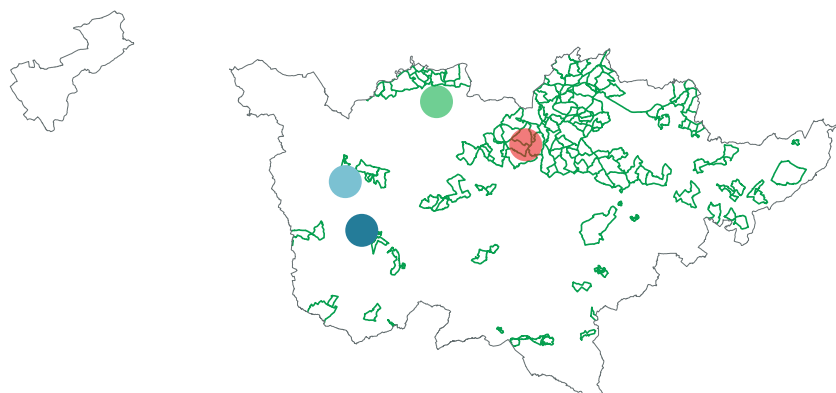
15 février 2016



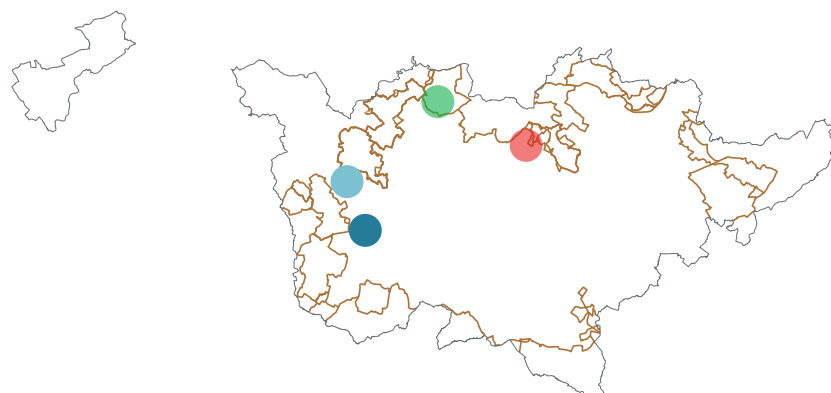
> schéma directeur rando à vélo



> schéma directeur rando en vtt



> schéma directeur rando à pied

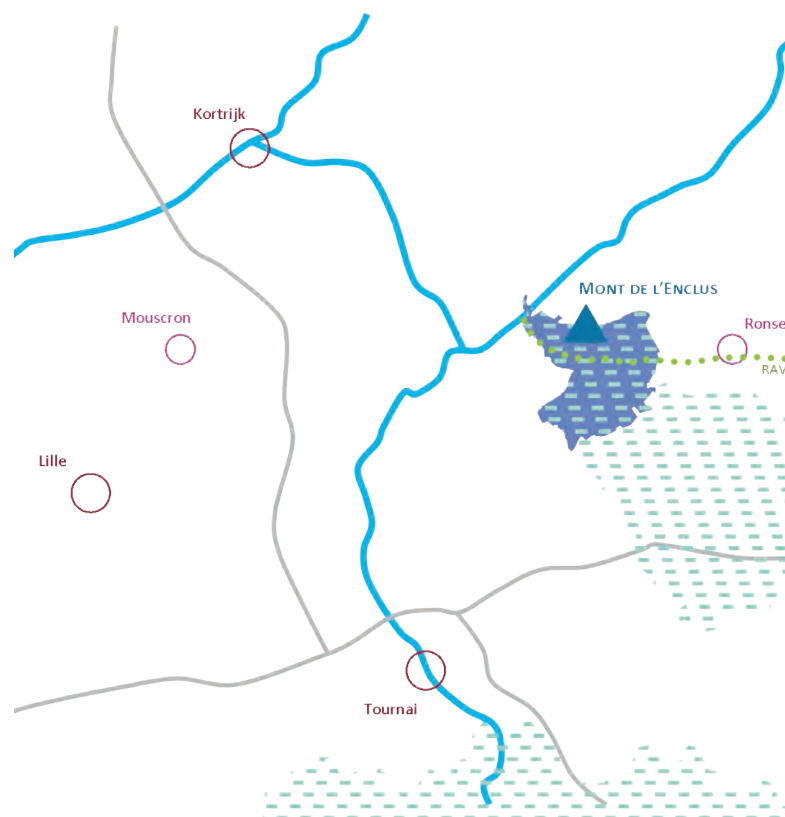


> schéma directeur rando à cheval

Légende

- Tournai, ville d'Art et d'Histoire, au patrimoine Unesco
- 3 pôles majeurs d'itinérance douce, d'expérience spécifique et de services :
- Mont Aubert
- Enclus du Haut
- Bassins du Pays des collines





> Situation actuelle

Contexte et situation :

L'éponyme mont de l'Enclus se partage sur les communes de Mont-de-l'Enclus et Kluisbergen, dont les limites coïncident avec la ligne de crête.

Le mont est la porte d'entrée du parc naturel du Pays des Collines et du parc naturel des Ardennes Flamandes (territoire labellisé en Flandres haute valeur environnementale), à l'articulation de ces deux territoires, les pieds baignés par la vallée de l'Escaut, et à proximité immédiate de Tournai et de son patrimoine UNESCO.

Il est l'un des sommets appartenant à la « chaîne des Monts », avec le mont Saint-Aubert, la Houppes côté wallon, mais aussi les monts de Flandre flamande et française (monts des Cats, Cassel, Noir, Rouge, Kemmel).

Le mont de l'Enclus offre des pentes assez fortes (à l'articulation entre les Ardennes Flamandes et le Pays des Collines), une vaste forêt ponctuée de quelques guinguettes et, du haut de ses 141 mètres d'altitude, des points de vue remarquables sur la plaine de l'Escaut, sur le mont Saint-Aubert, sur les plaines flamandes.

Ces atouts en ont fait, de longue date, un site historique de promenades, de vélo, de villégiature dont les anciennes bâtisses qui rythment la montée en sont les témoins.

S'y est donc développé un pôle touristique au sommet du mont, appelé en son temps « station verte » : Maison des Randonneurs, forte présence HORECA (générant plus de 35 emplois), petits commerces, hébergements ruraux, stationnement, etc.

Ces équipements sont implantés à l'orée d'un vaste bois de l'Enclus composés de hêtres, sillonné de sentiers, et qui se couvre d'un tapis bleu de jacinthes au printemps.

Du côté flamand, le « Kluibos », avec notamment sa piscine, vise avant tout un public familial.

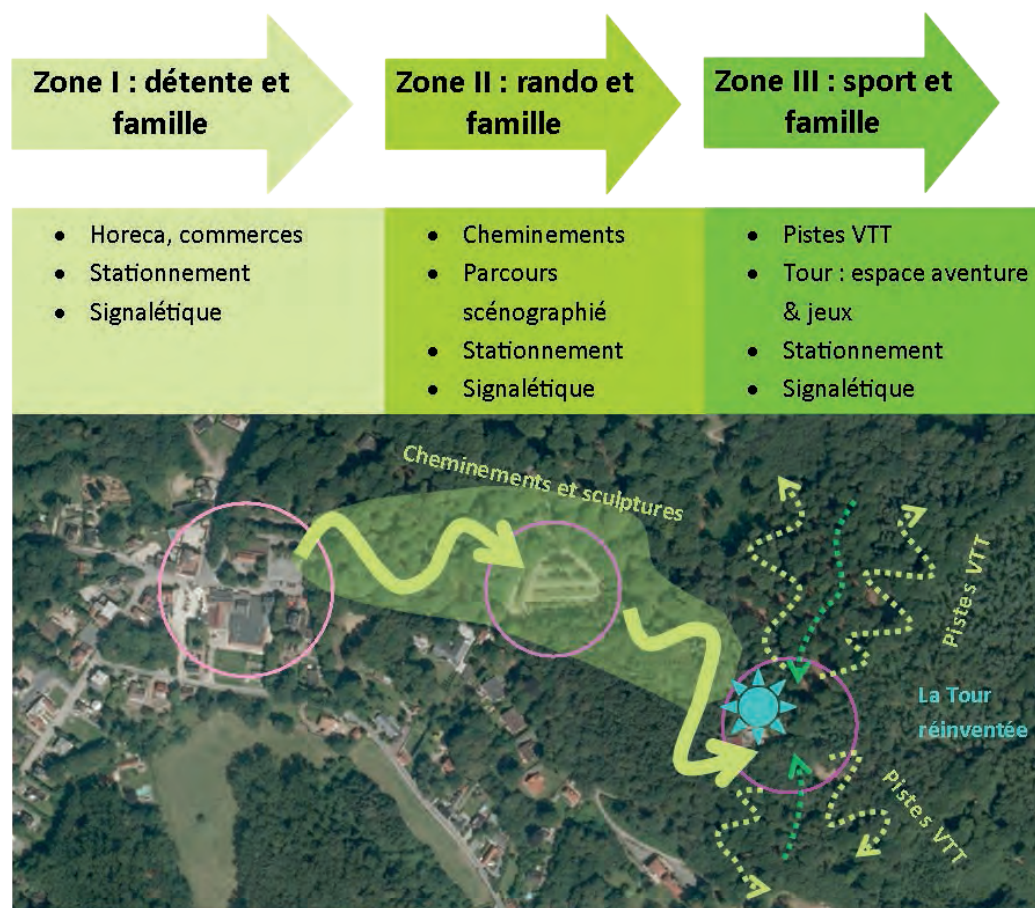
Le site est inscrit également comme une destination ou but de sortie au sein des sites Nature de l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai et reste très connu de la clientèle flamande à travers son offre Horeca (tant dans le cadre du tourisme d'affaire que du tourisme d'agrément) mais surtout par le Tour des Flandres cycliste qui passe chaque année par le site.

Le mont de l'Enclus présente ainsi une situation privilégiée, une attractivité déjà existante et un potentiel de développement significatif grâce à une dominante paysagère forte, des services et des activités qu'il convient de structurer et de conforter.

Cependant, le mont de l'Enclus manque fondamentalement d'objectif de montée en qualité pour un public diversifié, n'ayant pas réussi à maintenir et développer une offre qualitative correspondant aux standards et attentes des clientèles du 21^e siècle.

La forêt est fortement présente au sommet du Mont.

Elle appelle le promeneur, le randonneur, les familles, les VTTistes... mais aucun équipement ne leur permet de réellement être en immersion, d'entrer « en forêt », d'y découvrir un univers dépaysant, relaxant ou défoulant !



Il s'agit de positionner et d'intégrer le mont de l'Enclus dans l'offre de la chaîne des Monts.

Identification des besoins :

- Pérenniser et renforcer qualitativement l'existant
- Valoriser les ressources naturelles, paysagères et bâties du site, exploiter le relief, tout en capitalisant sur les acteurs locaux
- Exploiter le potentiel de développement par un élargissement de l'offre vers de nouvelles cibles de clientèle, un renforcement d'activité pour atteindre une masse critique d'attractivité et un positionnement affirmé de l'Enclus du Haut comme destination touristique
- Maîtriser et gérer la mobilité au sommet du Mont
- Soutenir le secteur HORECA par l'augmentation du nombre de visiteurs sur le site, la gestion des flux et une meilleure intégration qualitative du front bâti, des terrasses, etc... (plan et démarche qualité)
- Renforcer le positionnement du site dans les dynamiques touristiques supra-locales : Wapi, Parc naturel des Ardennes Flamandes, Parc naturel du Pays des Collines, chaîne des Monts, L87 (RAVeL des collines nouvellement créé), etc.
- Favoriser les retombées économiques, principalement pour le secteur HORECA mais également les producteurs locaux et les agriculteurs en recherche d'activités de diversification agricole ou complémentaires.

Les investissements sollicités dans ce projet FEADER portent prioritairement sur :

- L'intégration d'un rythme de découverte des lieux et d'un circuit de découverte (et de consommation) structurant
- L'apaisement et la redynamisation des cheminements spécifiques (circulation motorisée, promeneurs et familles, cyclotouristes, VTTistes, etc.) par la dissociation des flux et par l'harmonisation de la signalétique
- La création d'un pôle « Aventure », avec la Tour comme élément « phare », dédié à la pratique d'un loisir touristique de pleine nature et sensorielle :
 - Jeux : parcours filets, parc fermier, etc.
 - Enduro : parcours VTT et réseau de descentes avec différents niveaux de difficulté



AXE 1 : La mise en cohérence des espaces tant sur le versant flamand que sur le versant wallon



AXE 2 : La création d'un circuit artistique de land art, structurant l'Enclus du Haut, permettant de générer et canaliser les flux en vue d'une consommation touristique auprès du secteur privé Horeca et commerces



AXE 3 : Développement d'un pôle aventure VTT, véritable réseaux de pistes capitalisant sur le relief du site, l'environnement forestier, les acteurs du lieu



AXE 4 : Inscription du site de l'Enclus du Haut dans les réseaux d'itinérance douce de la Wallonie picarde et positionnement fort d'un pôle VTT, moteur du réseau VTT.



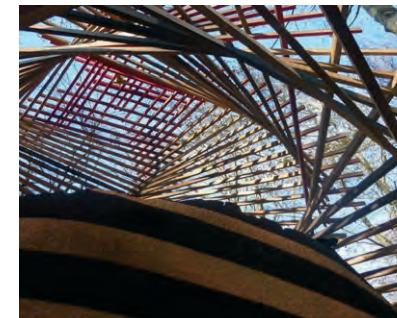
Axe 1 : La mise en cohérence des espaces tant sur le versant flamand que sur le versant wallon :

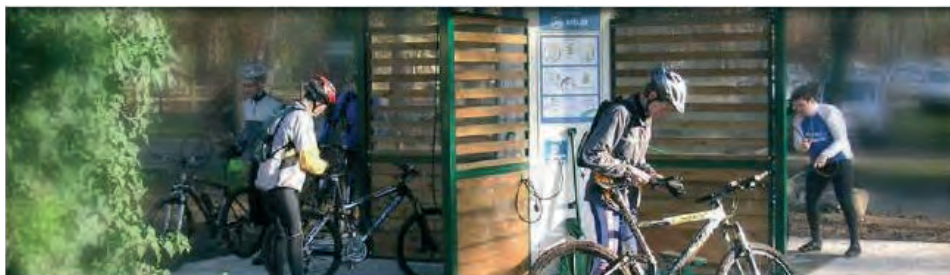
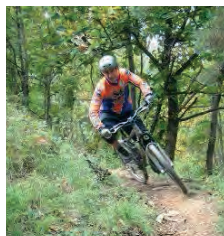
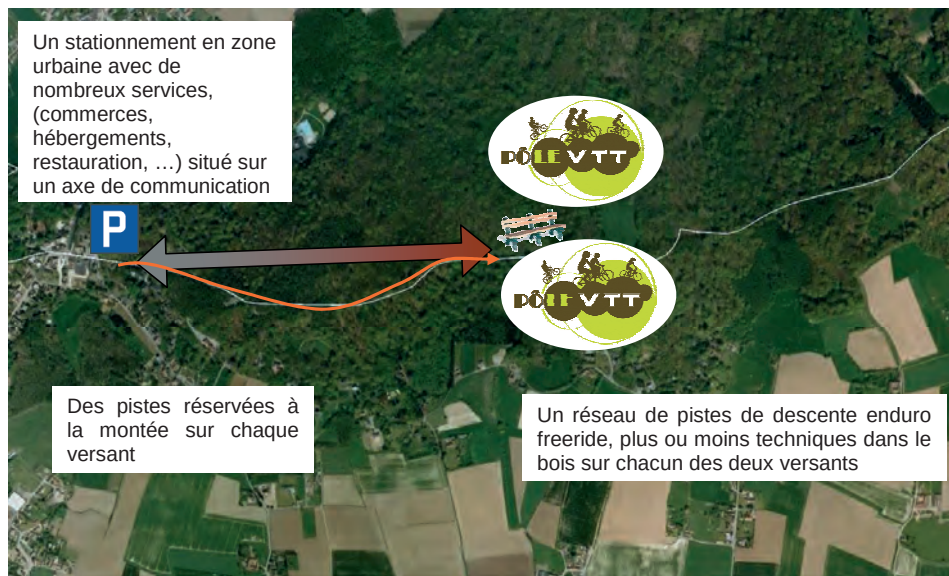
- gestion des flux,
- mise en place d'une signalétique et signalisation homogène,
- marquage des parkings



Axe 2 : La création d'un circuit artistique de land art, structurant l'Enclus du Haut, permettant de générer et canaliser les flux en vue d'une consommation touristique auprès du secteur privé Horeca et commerces :

- valorisation et mise en scène de la Tour historique,
- création d'un cheminement de 4,4 kms entre vues panoramiques, milieu forestier, cœur de village,
- création de 20 scénettes artistiques intégrées, ludiques et identitaires, marqueur du site





Axe 3 : Développement d'un pôle aventure VTT, véritable réseaux de pistes capitalisant sur le relief du site, l'environnement forestier, les acteurs du lieu :

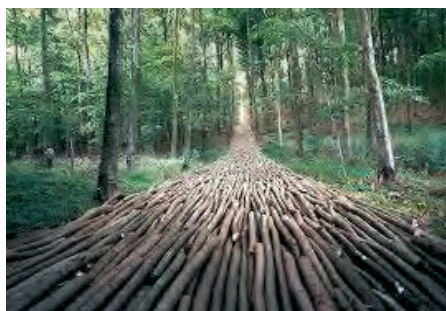
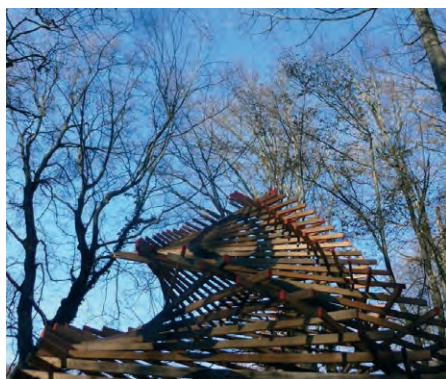
- Création de 1,6 km de pistes vertes de descente
- Création de 1,2 km de pistes rouges de descente
- Création de 1 km de pistes noires de descente
- Création de 3 kms de pistes de remontées
- Marquage du site et balisage

Axe 4 : Inscription du site de l'Enclus du Haut dans les réseaux d'itinérance douce de la Wallonie picarde et positionnement fort d'un pôle VTT, moteur du réseau VTT.

Le projet traitera l'aménagement de l'espace public au sommet du Mont, visant à créer de la valeur, à savoir :

- L'aménagement d'un pôle « Aventure VTT », au départ de la Tour réinventée, doté de 4 kilomètres de pistes de descente de niveaux variables, de 3 kilomètres de pistes de remontée, inscrit dans un réseau à terme de 100 kms dans le Pays des Collines et 300 kms en Wallonie picarde. L'HORECA tout proche sera un des bénéficiaires directs des retombées économiques de la fréquentation du pôle.
- L'habillage de la Tour par une structure indépendante, mettant en valeur le monument sans en fragiliser la stabilité. Il s'agit de permettre la prise de hauteur tout en valorisant les textures, les volumes, les épaisseurs, les jeux de lumière.
- La création d'un parcours de 4,4 kms, jalonné d'œuvres monumentales rythmant l'expérience forestière et lui assurant un saut qualitatif tout en veillant à créer du flux devant les commerces et le secteur Horeca.
- La création et la sécurisation de cheminements intégrés au paysage menant aux équipements existants et à venir.
- L'implantation d'une signalétique épurée, lisible, attractive offrant une lecture claire et facilitée des fonctions, des cheminements, des activités.

Visuels de référence



RÉCAPITULATIF BUDGÉTAIRE ET VENTILATION CALENDRAIRE

Commune	Description	U	Qté	PU	TOTAL TVA
Mont-de-L'Enclus					
Travaux préparatoires	Terrassements généraux pour création du cheminement	m3	1.000	15,00	15.000,00
	Nettoyage et débroussaillage	m²	1.000	8,00	8.000,00
Cheminements	Fondation des cheminements (coffre)	m²	4.400	15,00	66.000,00
	Revêtement en empierrement stabilisé	m²	4.400	20,00	88.000,00
	Bordures	MI	4.400	10,00	44.000,00
Mobilier cheminement	Signalétique touristique et directionnelle	FF	1	20.000,00	20.000,00
	Sculptures	Pce	20	3.000,00	60.000,00
	Habillage de la Tour	FF	1	70.000,00	70.000,00
Piste VTT	Piste de remontée Nord	MI	1.500	5,00	7.500,00
	Piste de remontée Sud	MI	1.500	5,00	7.500,00
	Artère centrale marquage	MI	300	5,00	1.500,00
	Piste verte (nbre = 2 x 800m) - terrassement et concassage	MI	1.600	5,00	8.000,00
	Piste rouge (nbre = 2 x 600) - terrassement et concassage	MI	1.200	5,00	6.000,00
	Piste noire (nbre = 2 x 500m) - terrassement et concassage	MI	1.000	5,00	5.000,00
	Aménagements techniques	FF	1	45.000,00	45.000,00
Mobilier VTT	Totems entrée de pistes	Pce	6	500,00	3.000,00
	Balisage sécurité	Pce	35	45,00	1.575,00
	TOTAL HTVA				456.075,00
	Honoraires (9% - Auteur de projet, ...)				41.046,75
	Assistance à Maitrise d'Ouvrage (3% de l'investissement)				13.682,25
	TVA (21%)				107.268,84
	TOTAL GENERAL TVAC				604.390,59

Ventilation projet	
Part FEADER (40%)	241.756,24
PART RW (40%)	241.756,24
Part communale (20%)	120.878,12

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux potentiels afin qu'ils s'intègrent à cette dynamique de réseau et puissent bénéficier d'une part de l'attractivité du réseau cyclable, d'autre part des référencements et de la promotion supra-locale via « wapinature.be ».

Les partenaires ayant souscrits à la charte s'engagent à fournir, selon leur créneau d'activité, des prestations spécifiques pour les cyclistes, notamment :

- Mises à disposition de kits de réparation et de premiers soins ;
- Remplissage des gourdes ;
- Menus et déjeuners spéciaux « sportifs » ;
- Local sécurisé de stockage des vélos ;
- Services bonus : transports de bagages, paniers de pique-nique

A ce jour, deux équipements enclusiens sont d'ores et déjà labellisés « Bienvenue Vélo ! » : le gîte Horliti et la chambre d'hôte « Entre Monts et Collines ».

2. Justification du projet

La Maison du Tourisme de Wallonie picarde a mis en place un maillage dense dédié au vélo de tourisme basé sur un système de « point-nœud » comparable à celui existant en Flandre. En outre, depuis 2014, Mont-de-l'Enclus est traversé par la Ligne 87, axe structurant de mobilité verte connectant les RAVeL Escaut et Dendre et maillon de l'EuroVélo 5.

La phase de promotion et de valorisation de ce réseau intègre un volet important d'enrichissement par l'activation des opérateurs touristiques locaux. La démarche mise en place par la Maison du Tourisme, et également portée à l'échelle de la Wallonie, est de créer un réseau d'opérateurs locaux labellisés « Bienvenue Vélo » dans laquelle les différents équipements touristiques pourront s'engager : offices de tourisme, sites et attractions, hébergements, HORECA, etc.

127/131

Le projet de labellisation « Bienvenue Vélo ! » rencontre donc le besoin de rendre plus visible l'attractivité touristique en inscrivant les opérateurs locaux dans un réseau wallon d'accueil des cyclotouristes, public-cible déjà très présent sur le territoire de par son relief et sa proximité avec la Flandre.

Il s'agit également d'un projet porté non seulement à l'échelle de la Wallonie picarde mais également à l'échelle de la Wallonie. L'augmentation du nombre de partenaires membres du réseau en renforcera son image, sa fiabilité et son attractivité.

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Ce projet est également un complément évident aux projets de valorisation de l'Enclus-du-Haut
Fiche 19 – Réaliser une étude de mobilité à l'Enclus du Haut et des managements

Fiche 20 – Elaborer un Schéma directeur du Paysage à l'Enclus du Haut et des aménagements

Fiche 21 – Valoriser le site du Renard

Fiche 223 – Créer un pôle de loisirs actifs

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Axe 2 | La ruralité attractive : cadre de vie de qualité, loisirs actifs et emplois locaux**
 - **Objectif 2.3 | Développer un réseau de loisirs verts**
 - **Objectif 2.4 | Soutenir l'entrepreneuriat local**

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Favoriser le tourisme durable, vert		+	+
Diversifier l'offre récréative des opérateurs touristiques locaux	+		+
Rendre accessible les loisirs	+		
Favoriser les déplacements à vélo		+	+

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Maison du Tourisme de Wallonie picarde
- Partenaires : Commune, Parc naturel du Pays des Collines, opérateurs touristiques locaux, forum des artisans et des indépendants (lot 0)
- Sources de financement : Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
 - Porteur de projet identifié : Maison du Tourisme
 - Déjà en marche dans d'autres communes : Frasnes, Ath, Ellezelles, Tournai...
 - Déjà deux opérateurs enclusiens engagés
 - 2016 déclarée « Wallonie cyclable »
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

Sensibilisation à l'échelle wallonne et de Wallonie picarde, dans le cadre de « 2016, Wallonie à vélo »
- Programme des travaux

Sans objet
- Planification (descriptif de la mise en œuvre et phasage)

Organisation de séances d'information des opérateurs touristiques locaux, en collaboration avec les organes de promotion du tourisme supra locaux (Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Office de Promotion du Tourisme, etc.)
- Démarches administratives à réaliser

Sans objet
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

128/131

8. Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur oui non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation « Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de réunions d'information	1/an	AC

Indicateurs de résultat « Quels sont les effets du projet ? »	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'opérateurs touristiques labellisés	30%	Maison du Tourisme de Wallonie picarde, OPT

10. Annexes

Sans objet

AXE 2 – La ruralité attractive : un cadre de vie de qualité, des loisirs actifs, des emplois locaux

2.4. Soutenir l'entrepreneuriat local

130/131

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager des locaux modulables et équipés pour accueillir des entreprises locales, en complémentarité de celui déjà créé à Anserœul dans le cadre du PCDR précédent et des bureaux locatifs prévus dans la Maison Multi-Services (fiche 7).

Par contre, contrairement à l'atelier rural d'Anserœul qui permet à une seule entreprise de disposer d'un vaste espace, celui-ci sera conçu pour permettre à plusieurs petites structures de venir s'y installer, privilégiant la polyvalence et la modularité de l'espace.

Aucune opportunité de réhabilitation d'anciens bâtiments à vocation économique n'ayant été identifiée à ce stade, la construction d'un nouveau bâtiment est préconisée. Sauf identification d'un bâtiment ou d'un terrain communal adapté, des acquisitions foncières sont à prévoir.

Des mesures d'intégration paysagère du bâtiment seront prises afin de limiter son impact visuel, en parfaite collaboration avec le Parc naturel du Pays des Collines.

Lors de la mise en œuvre de ce projet, une attention particulière sera portée sur la cohabitation avec les quartiers résidentiels, l'accessibilité, l'intégration paysagère des structures et la performance énergétique des bâtiments.

2. Justification du projet

La trame économique est toujours bien présente malgré les fermetures successives des manufactures jadis bien ancrées dans le paysage : des artisans, des indépendants sont toujours implantés dans la commune..

Ce projet se justifie par :

- Maintien d'emplois en milieu rural
- Fixation de services (TPE-PME) de proximité
- Limitation de la dortoirisation de la commune
- Soutien et diversification du milieu économique inclusien, notamment pour la création de nouvelles activités ou pour la croissance d'activités existantes

- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Ce projet est en lien direct et complémentaire avec :

- La redynamisation des cœurs de village

Fiche 2 – Aménager le cœur de village de Russeignies

- Le maintien des services et des commerces de proximité

Fiche 7 – Créer une maison multi-services

Fiche 8 – Aménager un espace de co-accueillantes d'enfants

Fiche 9 – Créer une plateforme des producteurs et commerçants locaux

- La création d'une dynamique entrepreneuriale autour du Forum des Artisans et des Indépendants (lot 0)